The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Guyane

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2022 - 31/12/2022
Version	2022.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	10/07/2023

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP003
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Guyane
Période de programmation	2014 - 2022
Version	14.1
Numéro de la décision	C(2022)6776
Date de la décision	16/09/2022
Autorité de gestion	Région Guyane
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....4
1.a) Données financières 4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées 4
1.b1) Tableau récapitulatif 4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire 15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F 28
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif] 29
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 29
1.f1) ATLSBS 30
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....34
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION 35
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification. 35
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation). 35
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation). 37
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne. 40
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation. 41
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....47
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation). 51
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES 52
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme 52
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces 54
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME 56
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action 56
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....56
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action 57

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) nº 808/2014 de la Commission] 59

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE 64

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES 65

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME 66

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 67

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION 69

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) Nº 1303/2013] 70

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES 71

Annexe II 72

Documents 83

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			4,56	47,01	9,70
	2014-2021			3,85	39,69	
	2014-2020			3,40	35,05	
	2014-2019			2,41	24,85	
	2014-2018			1,13	11,65	
	2014-2017			0,40	4,12	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022					98,00
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			1 488,00	135,52	1 098,00
	2014-2021			787,00	71,68	
	2014-2020			787,00	71,68	
	2014-2019			251,00	22,86	
	2014-2018			251,00	22,86	
	2014-2017			251,00	22,86	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2022	1,49	24,79	1,52	25,29	6,01
		2014-2021	1,32	21,96	1,39	23,13	
		2014-2020	1,05	17,47	1,12	18,64	
		2014-2019	0,92	15,31			
		2014-2018	0,73	12,15	0,73	12,15	
		2014-2017	0,20	3,33	0,20	3,33	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 710 579,46	73,97	3 946 744,78	43,51	9 071 728,24
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 089 944,30	113,06	667 281,24	69,22	964 067,06
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	16 928 537,08	89,76	8 640 342,52	45,81	18 860 011,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	200 000,00	32,69	233 240,00	38,13	611 764,71
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 209 406,60	90,65	3 743 821,02	54,66	6 849 588,62
M21	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 073 000,00	71,23	1 064 000,00	70,64	1 506 321,18
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	32 211 467,44	85,07	18 295 429,56	48,32	37 863 480,81

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2022	0,72	43,13	0,72	43,13	1,67
		2014-2021	0,70	41,93	0,70	41,93	
		2014-2020	0,70	41,93	0,70	41,93	
		2014-2019	0,55	32,95	0,55	32,95	
		2014-2018	0,53	31,75	0,53	31,75	
		2014-2017	0,45	26,96	0,45	26,96	
		2014-2016	0,12	7,19	0,12	7,19	
		2014-2015	0,12	7,19			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	14 776 284,13	80,00	8 502 299,11	46,03	18 470 588,24
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 555 386,50	84,43	2 509 089,25	59,58	4 211 168,06
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	18 331 670,63	80,82	11 011 388,36	48,55	22 681 756,30

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)		2014-2022			21 292 001,70	106,94	19 910 852,94
		2014-2021			17 670 457,29	88,75	
		2014-2020			12 888 991,30	64,73	
		2014-2019			8 496 224,24	42,67	
		2014-2018			7 246 851,32	36,40	
		2014-2017			4 205 224,73	21,12	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 721 874,36	91,17	11 528 736,69	59,31	19 437 216,47
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 282 929,65	77,79	3 589 052,03	52,85	6 791 283,53
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 937 150,15	74,28	4 407 611,69	66,31	6 647 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	817 011,13	67,75	242 833,13	20,14	1 205 882,35
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	28 758 965,29	84,38	19 768 233,54	58,00	34 081 441,17

Domaine prioritaire 3A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2022	0,08	13,69	0,03	5,13	0,58
	2014-2021	0,05	8,56			
	2014-2020	0,05	8,56			
	2014-2019	0,05	8,56	0,05	8,56	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)	2014-2022			10,00	50,00	20,00
	2014-2021			8,00	40,00	
	2014-2020			4,00	20,00	
	2014-2019			4,00	20,00	
	2014-2018			2,00	10,00	
	2014-2017			1,00	5,00	
	2014-2016					
	2014-2015					

Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	57 761,99	38,58	20 462,55	13,67	149 709,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 936 364,77	44,37	2 771 700,54	31,24	8 871 764,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 994 126,76	44,27	2 792 163,09	30,95	9 021 473,71

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2022			22,65	72,68	31,16
		2014-2021			15,03	48,23	
		2014-2020			14,39	46,18	
		2014-2019			9,07	29,10	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2022			22,65	72,68	31,16
		2014-2021			15,03	48,23	
		2014-2020			14,39	46,18	
		2014-2019			9,07	29,10	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2022			15,24	104,41	14,60
		2014-2021			12,29	84,20	
		2014-2020			7,42	50,84	
		2014-2019			7,41	50,77	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	427 319,49	91,38	244 989,81	52,39	467 643,52
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 852 398,80	38,01	1 635 649,70	33,56	4 873 572,88
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 979 694,15	89,65	1 277 625,08	57,86	2 208 300,89
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 359 225,82	95,66	6 325 836,44	95,16	6 647 722,89
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	273 227,46	106,98	159 715,25	62,54	255 397,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 891 865,72	75,36	9 643 816,28	66,73	14 452 637,83

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2022	894 000,00	31,62	894 000,00	31,62	2 827 450,99
		2014-2021	894 000,00	31,62	862 745,07	30,51	
		2014-2020	862 745,07	30,51	862 745,07	30,51	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	670 500,00	25,67	670 500,00	25,67	2 611 764,71
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	318 004,05	108,12			294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	988 504,05	34,02	670 500,00	23,07	2 905 882,36

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2022			0,02	288,46	0,01
		2014-2021			0,01	144,23	
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			21 960,00	100,00	21 960,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	8 740,20	18,57	6 414,60	13,63	47 058,82
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022					82 550,46
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	8 740,20	5,77	28 374,60	18,72	151 569,28

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			34,00	97,14	35,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			98,19	110,66	88,73
		2014-2021			98,19	110,66	
		2014-2020			98,19	110,66	
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			98,19	110,66	88,73
		2014-2021			98,19	110,66	
		2014-2020			98,19	110,66	
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016			98,19	110,66	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	21 373 764,26	44,11	23 441 613,18	48,38	48 454 997,92
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 036 273,60	56,59	6 456 913,24	40,43	15 969 012,18
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	30 410 037,86	47,20	29 898 526,42	46,41	64 424 010,10

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Depuis 2020, la maquette du Programme de Développement Rural de la Guyane s'élève à 154 146 962 euros de FEADER sur un coût total de 178 807 868,66. En effet, la modification effectuée en 2022, validant la version 14 du PDRG, s'est traduite par des mouvements financiers, diminuant les enveloppes des TO les moins performants afin d'abonder ceux qui le sont plus.

Le suivi et la fiabilisation des données quantitatives des indicateurs financiers et physiques des mesures gérées par la DEAAF doivent être améliorés. Cela se traduit de fait pour l'Autorité de Gestion par de nombreuses incohérences, aussi bien dans les informations transmises annuellement (par les services de l'Etat et l'ASP) que dans les extractions issues des logiciels de suivi (OSIRIS, ISIS, SFC, etc.).

Ces écueils sont décrits plus précisément dans les sections suivantes de ce rapport. Il est, toutefois, à noter que l'AG travaille – depuis 2020 – à répondre efficacement à cette problématique ; en lien avec ses partenaires régionaux et nationaux.

Modifications du Programme de Développement Rural de la Guyane

Version 14

Il s'agit à la fois de compenser les retards dans la rédaction et la validation du Plan Stratégique National (encadrant la période suivante de programmation) et de générer des conditions favorables à une sortie durable de la crise.

Par ailleurs, cette modification permet également d'optimiser la répartition de la maquette (socle), en fonction des réalités du programme et du territoire. Elle traduit ainsi des transferts budgétaires en provenance de mesures et TO peu sollicités, relativement, vers d'autres dont la performance témoigne des véritables besoins des porteurs de projets.

Etat d'avancement des réalisations au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la programmation s'élève à 161 521 021,83 euros, soit 90,3% de l'enveloppe totale (FEADER socle et relance + contreparties).
En effet, le PDRG subventionne 3 561 dossiers, dont 32 projets sur l'enveloppe relance. Parmi eux, 1 020 projets (dont 3 sur la relance) ont reçu au moins un paiement pour un coût total de 86 804 751 euros (75 033 488 euros de FEADER socle et relance).
Le taux de paiement atteint donc près de 54% de l'enveloppe totale du programme.

Cette hausse (52% en 2022 contre 44% en 2021) du taux de paiement démontre une reprise progressive de l'activité économique du milieu rural qui a été impactée par les restrictions sanitaires de 2020 à 2021. Cette tendance, à la hausse, va s'accélérer jusqu'en 2025.

Par ailleurs, l'Autorité de Gestion et ses partenaires ont respecté le profil de consommation des crédits, dans la mesure où le seuil de dégagement d'office (80 206 059 euros cumulé de FEADER payés au 31 décembre 2022) a été dépassé, pas sans difficulté malgré le plan d'action mis en œuvre par les différentes parties prenantes dès le début de l'année 2022.

Toutefois, il convient de noter la poursuite du plan d'accompagnement déployé depuis 2020, dans le but d'absorber l'augmentation des volumes de crédits à certifier et payer, ainsi que pour anticiper la clôture de

la programmation actuelle.

- Priorité 1 – Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Cette priorité, déclinée en 3 domaines prioritaires (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

La priorité 1 étant transversale, aucune mesure n'y contribue de manière directe.
Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissances ont été programmés et payés en partie ou en totalité, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, bien qu'ils contribuent indirectement également aux DP de la P1. Les mesures 1 (formation), 2 (conseil), et 16 (coopérations) sont liées entre elles, car elles répondent à un besoin de la profession agricole.

En raison de cette transversalité les appels à projet sont lancés de manière simultanée afin de permettre une cohérence dans les actions d'accompagnement entre la formation, le conseil, la coopération. En 2022, des appels à projets (socle) ont été lancés pour les 1.1.1, 1.2.1 et 1.2.2.

La **mesure 1** encadre les TO 1.1.1 (formation professionnelle), 1.2.1 (diffusion de connaissances) et 1.2.2 (amélioration des pratiques agricoles).

Au 31/12/2022, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à 3 946 745 euros (dont 3 449 432 euros de FEADER), soit 45% de la maquette FEADER. Cela représente 53 opérations au moins partiellement réalisées, sur un total de 85 projets programmés depuis 2016 – pour 7 717 001 euros de FEADER. La légère sur-programmation de cette mesure s'atténuera avec le solde au prorata de certains des projets en cours de mise en œuvre, ainsi qu'avec les différentes corrections comptables appliquées par l'autorité de contrôle et de paiement. Cette tendance se constate déjà avec les corrections appliquées aux engagements juridiques de la mesure : en 2022, 521 935 euros ont été désengagés.
A noter que les opérations ont pâti d'une crise politique en 2017 et de crises sanitaires sur le territoire de 2020 à 2021. La fin des mesures de restrictions sanitaires et les mesures de compensations déployées ont permis la reprise des activités dans des conditions d'exercices plus propices aux formations.
Le décalage entre les niveaux de programmation et de réalisation s'explique principalement par le fait que les opérations soutenues au titre de la mesure 1 sont pluriannuelles (minimum deux ans).
La performance de la mesure n'est toutefois pas remise en cause : les objectifs opérationnels et financiers seront vraisemblablement atteints d'ici 2025

La **mesure 2** encadre le TO 2.1.1 (conseils aux entreprises).

Au 31/12/2022, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à 667 281 euros (dont 567 189 euros de FEADER pour un taux de réalisation de 69%). L'ensemble des opérations programmées (24) sont au moins partiellement réalisées, pour un total payé de 812 272 euros de FEADER (99% de taux de réalisation).
Pour rappel, une partie de l'enveloppe de cette mesure a servi à abonder le TO 4.1.1, plus performant (cf. version 14 du PDRG).
Cette mesure a effectivement rapidement montré ses limites : son déploiement s'est avéré déséquilibré sur le territoire, tandis que les structures bénéficiaires maîtrisaient mal la gestion administrative et comptable des projets subventionnés. Certaines d'entre elles ont eu beaucoup de mal à justifier la réalisation effective des formations et conseils aux entreprises ; ce qui a eu tendance à empirer leurs difficultés financières, étant donné qu'elles se caractérisent par une faible trésorerie et capacité

d'avance de crédits.
Pour toutes ces raisons, les opérations programmées dans le cadre du dernier appel à projets, datant de 2018, ont été soldées. Cela s'est traduit par des désengagements juridiques à hauteur de 276 550 euros, en 2022.
Le PDRG continue donc de répondre à la problématique territoriale du manque de formation thématique, sans que soit mise à mal sa performance.

La **mesure 16** encadre les TO 16.1.1 (coopération pour l'innovation), 16.2.1 (RITA), 16.2.2 (projets forestiers innovants), 16.5.1 (animation environnementale), 16.6.1 (animation bois-énergie-biomasse), 16.7.1 (aide aux démarches collectives).

Au 31/12/2022, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à 4 146 369 euros (dont 3 223 584 de FEADER), soit 52% de la maquette FEADER. Cela représente 10 opérations au moins partiellement réalisées, sur 31 projets programmés, pour 6 010 061 euros de FEADER (ou 97% de taux de programmation).
Ce taux de paiement relativement moyen ne remet pas nécessairement en cause l'atteinte des cibles à 2025. En effet, dans le cadre de la dernière modification de la maquette PDRG V14, une partie des enveloppes restantes des TO 16.1.1 (soit 8 755,00 euros), 16.2.1 (soit 600 529,00 euros) et 16.5.1 (soit 101 672,00 euros) ont été ventilés vers d'autres TO. Les appels à projet étant clôturés sur la mesure 16, il s'agit de libérer les crédits restants pour abonder le TO 1012.
En 2020, le dépôt « au fil de l'eau » de dossiers a été rendu possible, garantissant ainsi la consommation des crédits restant d'ici à 2025. Depuis, 12 programmations de dossiers ont été effectuées dont 6 en 2022, cela démontre un intérêt de la part des porteurs de projets sur territoire de la Guyane française et un choix éclairé de la part de l'AG.

- <u>Priorité 2 – Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts</u>

Au 31/12/2022, le montant payé au titre de cette priorité s'élève à 44 692 404 euros (dont 36 736 757 euros de FEADER socle et relance), soit 47% de la maquette FEADER.
Cette priorité regroupe trois domaines prioritaires : les DP 2A, 2B et 2C+.

Le **DP 2A** contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et à faciliter leur restructuration et leur modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole.
Le montant payé au titre de ce domaine prioritaire s'élève à 17 180 041 euros (dont 13 627 008 euros d'euros de FEADER), soit 45% de la maquette FEADER ; sachant que l'enveloppe de cette priorité bénéficie de 2,3 millions de FEADER supplémentaires depuis la validation de la version 14 du programme.
Six mesures du programme y contribuent, au sein desquelles les TO suivants se caractérisent par des niveaux de performance quelque peu divergents.

Au sein de la **mesure 1** (cf. supra) :

Le <u>TO 1.1.1</u> (formation professionnelle) subventionne 8 projets, pour un total de 673 439 euros de FEADER (soit 63 % de taux de programmation).
Parmi ces opérations, 6 ont reçu au moins un paiement à hauteur 531 086 euros de FEADER, pour 50% de taux de réalisation.
Malgré des retards causés par la crise sanitaire - rendant les actions de formation collective difficiles voire impossibles à réaliser et générant des problèmes de trésorerie pour les bénéficiaires, la mise en

œuvre opérationnelle et administrative des projets reprend – comme le démontre la hausse du taux de réalisation. Les perspectives d'atteinte des objectifs à 2025 restent donc positives : le solde de plusieurs dossiers est attendu pour 2023.

Le TO 1.2.1 (diffusion des connaissances) accompagne 19 opérations, pour un total de 2 830 983 euros de FEADER (soit 85% de taux de programmation).
15 projets ont été payés au moins partiellement pour 1 427 290 euros de FEADER, ou un taux de réalisation de 43%.
Tout comme pour le TO 1.1.1, l'augmentation du taux de paiement est fortement liée à la fin de la crise sanitaire qui permet la reprise des formations collectives.
Cependant, la plupart des opérations soutenues a bénéficié du rallongement de leur durée de réalisation, cela retardera de fait leur solde et clôture – sans pour autant menacer la performance de la mesure.

Le TO 1.2.2 (information et diffusion de connaissances) concerne, quant à lui, 50 projets, pour un total programmé de 3 541 842 euros de FEADER (soit 107 % de taux de programmation). Sur ce TO, la légère surprogrammation s'explique par les soldes, en cours, de certains dossiers : une fois les reliquats calculés, ils seront réaffectés au dernier appel à projets de la période de programmation.
38 projets ont reçu au moins un paiement pour un total de 1 491 055 euros de FEADER et un taux de réalisation de 45%.
Le bond du taux de réalisation, de +20%, confirme la relance des activités dans le domaine de la formation et de la transmission. Ce taux augmentera vraisemblablement jusqu'en 2025.

Pour rappel, les problèmes de trésorerie, exacerbés par la crise sanitaire, et ont été solutionnés par l'implémentation de cessions de créances, en lien avec les banques. Les bénéficiaires concernés ont bénéficié d'avances de trésorerie sur la base d'une convention FEADER.

Au sein de la **mesure 2** :

Le TO 2.1.1 (conseil aux entreprises) accompagne 26 opérations ont été programmées, pour un total de 934 721 euros de FEADER (soit 114% de taux de programmation). Cette surprogrammation est provisoire : le service instructeur a entamé la clôture des projets à solder au prorata, afin de rendre les fonds restants à nouveau disponible.
Pour rappel, la maquette du TO 2.1.1 avait été diminuée de plus d'un million d'euros, avec la version 14 du programme, au profit de TO plus performants.
24 projets ont été payés au moins partiellement, pour 567 189 euros de FEADER et un taux de réalisation de 60%.

Au sein de la **mesure 4** :

Le TO 4.1.1 (modernisation des exploitations) subventionne 248 projets (dont 20 sur l'enveloppe relance). Les montants programmés s'élèvent à 13 750 533 euros (dont 1 670 620 euros de relance), soit 97% de taux de programmation.
129 opérations ont fait l'objet d'au moins un paiement à hauteur de 8 700 331 euros (coût total socle) et de 73 942 euros (coût total relance), ou un taux de réalisation de 47% (FEADER).
Il s'agit d'un des TO les plus performants du programme, qui bénéficie de ré-abondements systématiques dans le cadre des différentes modifications en raison des spécificités territoriales.
Dans cette période de transition, il est effectivement important pour l'autorité de gestion (AG) de maintenir les aides directes aux agriculteurs afin de sécuriser le développement et la structuration de la filière ; le TO 4.1.1 étant fondamental à l'accroissement et la pérennisation des installations sur le

territoire de la Guyane française.
Avec la version 14, ce TO a reçu un abondement d'un montant de 2 334 154 euros (en provenance des TO 16.1.1, 16.2.1, 2.1.1 et 21.1.1)**.** Cette enveloppe supplémentaire n'impacte pas négativement le taux de programmation du TO.
Et, son taux, relativement moyen, de réalisation s'explique principalement par les soldes tardifs d'opérations programmées en 2015 ou 2016, ainsi que par les prorogations accordées en compensation de la crise sanitaire.

Au sein de la **mesure 6** :

Le TO 6.3.1 (dotation petite agriculture) prend en charge 15 projets, pour 170 000 euros de FEADER (soit 33% de taux de programmation). L'ensemble de ces opérations ont fait l'objet d'au moins un paiement, pour 215 390 euros de FEADER (taux de réalisation de 41%).
Ce retard de performance est la conséquence du démarrage tardif du dispositif, dont la mise en œuvre a été limitée par l'irrégularité et l'informalité de la situation de nombreux agriculteurs éligibles. Des efforts sont actuellement déployés pour accompagner et pérenniser la structuration de la filière.

Au sein de la **mesure 16** :

Le TO 16.1.1 (coopération pour l'innovation) accompagne 8 projets dont 5 sur la relance, pour un total de 705 673,76 euros de FEADER : 361 244,72 euros sur le socle (100% de taux de programmation) et 617 710 euros de FEADER sur l'enveloppe relance (73% de taux de programmation).
Sur l'enveloppe relance, tous les projets du TO 16.1.1 ont été programmés au cours du dernier bimestre de l'année 2022, les premières remontées de paiements sont donc attendues pour l'année 2023.
Sur le socle, l'ensemble des projets programmés a fait l'objet d'au moins un paiement : 359 889 euros de FEADER versés permettent d'atteindre un taux de réalisation financière de 99,6%.
A noter que ce TO s'est vu diminué de la somme de 8 755,00 euros pour libérer les crédits restants et abonder le TO 4.1.1 dans le cadre de la version 14 du PDRG.

Le TO 16.2.1 (RITA) subventionne 20 opérations, pour 4 269 810,55 euros de FEADER (soit un taux de programmation de 98%).
15 projets ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 2 521 529 euros de FEADER, pour 58% de taux de réalisation.
Suite à la diminution de son enveloppe (- 600 529 euros) au profit du TO 4.1.1, le TO 16.2.1 a vu son taux de réalisation augmenter de 17%.

Au sein de la **mesure 21** :

Le TO 21.1.1 (soutien exceptionnel lié au COVID) permet de soutenir 335 opérations, pour 912 050 euros de FEADER, soit 71% de taux de programmation.
332 de ces projets ont reçu un paiement, à hauteur de 904 400 euros de FEADER, ou un taux de réalisation 71% (FEADER).
Du fait du caractère temporaire de ce dispositif, ce TO a été clôturé dans la version 13 du PDRG.
En 2022 (version 14 du PDRG), l'enveloppe est diminuée de 719 627 euros pour libérer les crédits restant afin d'abonder le TO 4.1.1. Cette diminution justifie l'augmentation remarquable du taux réalisation. L'AG prévoit d'ores et déjà de libérer les crédits restants pour abonder le TO 4.1.1 dans le cadre de la prochaine modification (version 15 du PDRG).

Le **DP 2B** facilite l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.
Au 31/12/2022, le montant payé au titre de ce domaine prioritaire s'élève à 11 165 243 euros (dont 9 722 127 euros de FEADER, ou 51% de la maquette).
Deux mesures contribuent à ce domaine, parmi lesquelles les TO suivants :

Pour la **mesure 4**,

Le TO 4.3.1 (foncier agricole) subventionne 34 projets, pour 12 583 515,81 euros de FEADER (soit 80% de taux de programmation) et un coût total de 14 801 136 euros.
25 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 7 492 294 euros de FEADER, pour un taux de réalisation de 48%.
La performance d'apparence moyenne de ce TO s'explique par le soutien à des projets principalement portés par des collectivités et des établissements publics, dont les calendriers de mise en œuvre dépendent des délais administratifs, généralement incompressibles. Leur mise en œuvre est également ralentie par le nécessaire bornage des zones (forêts primaire et secondaire), alors que très peu de professionnels sont disponibles sur le territoire et que les travaux liés sont également soumis aux saisons, en zones marécageuses notamment.
Cela ne remet pas nécessairement en cause l'atteinte des cibles à 2025.

Pour la **mesure 6** :

Le TO 6.1.1 (dotation jeunes agriculteurs) accompagne 77 projets, pour 3 012 729, 95 euros de FEADER (soit un taux de programmation de 92%) et coût total de 3 549 787 euros.
Parmi eux, dont 50 ont reçu au moins un paiement. Cela représente 2 115 590 euros de FEADER, ou un taux de réalisation de 65%. Le taux de réalisation augmente de + 17% par rapport à l'année 2021, cette évolution met en valeur l'efficacité de la prise en charge de l'accueil et de l'accompagnement des agriculteurs souhaitant bénéficier de la DJA, par la Chambre d'Agriculture de Guyane, ainsi que de la pré-instruction de leur dossier afin de garantir une plus grande proximité et une meilleure diffusion des informations auprès des agriculteurs.
La progression des taux de programmation et de réalisation démontre qu'en 2022, de nombreux jeunes agriculteurs ont eu accès au foncier. Pour la prochaine maquette V15, l'autorité de gestion prévoit que le TO 6.1.1 soit abondé afin d'installer de nouveaux jeunes agriculteurs.

Le **DP 2C+** contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.
Au 31/12/2022, le montant payé sur ce domaine prioritaire s'élève à 16 347 120 euros (dont 13 619 292 euros de FEADER ou 49% de l'enveloppe socle).
Comme les DP précédents, le DP2C+ bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 9,3 millions d'euros depuis 2021.
Quatre mesures contribuent à ce DP, avec les TO suivants :

Pour la **mesure 4** :

Le TO 4.3.3 (desserte bois d'œuvre) subventionne 49 projets, pour 15 387 540,57 euros de FEADER (soit 93% de taux de programmation) et un coût total de 17 707 835 euros.
32 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 9 823 832 euros de FEADER, pour un taux de réalisation de 59%.
Pour rappel, la version 14 du programme a vu l'enveloppe FEADER de ce TO diminuer de 402 591 euros.

Le bénéficiaire unique, l'ONF, tend rencontre quelques difficultés dans le préfinancement de ses projets, d'où un taux de réalisation relativement moyen au vu des besoins territoriaux en matière de desserte forestière.

Pour la **mesure 7** :

Le TO 7.1.2 (gestion durable des forêts) accompagne 11 projets pour 5 504 587,17 euros de FEADER (soit 95% de taux de programmation).
9 opérations ont reçu au moins un paiement, à hauteur de 3 589 052 euros de FEADER, ou 62% de taux de réalisation.
Ce TO a été abondé du montant de 402 591 euros en provenance du TO 4.3.3 pour poursuivre la mise en place des plans de gestion forestière à faible impact portés par l'ONF et pour l'élaboration des pistes et de l'exploitation forestière ; l'exploitation forestière durable reste un enjeu essentiel pour le développement territorial.

Pour la **mesure 8** :

Le TO 8.6.1 (exploitations forestières) prend en charge 15 opérations, dont 5 sont programmées sur l'enveloppe relance, pour un montant total de 4 839 821,04 euros de FEADER, ou un taux de programmation de 85% (socle et relance).
11 projets ont fait l'objet d'au moins un paiement, pour 3 776 829 euros de FEADER, dont 324 424 euros sur la relance. Le taux de réalisation est donc de 65% (socle et relance).
Ce TO est l'un des plus performant du programme : il bénéficie de 1 400 000 euros de FEADER-relance, fait régulièrement l'objet de ré-abondements maquettaires afin de répondre aux besoins nombreux

Pour la **mesure 16 :**

Le TO 16.2.2 (projets forestiers innovants) subventionne 3 projets pour 550 165,05 euros de FEADER et un taux de programmation de 79%. Aucun paiement n'a été réalisé, depuis le début de la mise en œuvre du PDRG, laissant le taux de réalisation à 0%. Ceci s'explique par la nature des opérations soutenues. Les activités mises en œuvre relèvent effectivement de la recherche-action, et ne donnent des résultats tangibles et mesurables qu'à la fin de la période de réalisation des projets.

Le TO 16.7.1 (soutien aux projets forestiers innovants) accompagne 1 projet pour 325 000 euros de FEADER (soit 100% de taux de programmation). L'opération portée par le bénéficiaire Interprobois Guyane a reçu un paiement, à hauteur 206 408,16 euros FEADER, pour un taux de réalisation de 63,5%.

- Priorité 3 – Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture.

Au 31/12/2022, le montant payé pour le domaine prioritaire 3 s'élève à 2 878 598 euros (dont 2 446 808 euros de FEADER ou 32% de taux de programmation). Pour rappel, cette priorité a bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de 3,6 millions d'euros en 2020 et 2021.
Cette priorité ne contient qu'un seul domaine prioritaire.

Le **DP 3A** améliore la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits

agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.
Deux mesures contribuent à ce domaine prioritaire avec les TO suivants :

Pour la **mesure 3** :

Le TO 3.1.1 (systèmes qualité) subventionne 19 projets pour 49 095 euros de FEADER, soit un taux de programmation de 39%.
5 opérations ont bénéficié d'au moins un paiement, à hauteur de 18 230 euros de FEADER – ou un taux de réalisation de 14%. Ce TO s'était vu attribué une enveloppe supplémentaire de 35 mille euros de FEADER socle, en 2021 (version 13), ce qui a fait chuter son taux de programmation (et de réalisation). Cet abondement a été justifié par l'augmentation des déclarations de surface ainsi que par le besoin anticipé en matière d'équipements pour les agriculteurs souhaitant s'inscrire dans une démarche de qualité respectueuse de l'environnement. Les projets subventionnés à son titre sont nombreux et sollicitent de petits montants, ralentissant – sans pour autant remettre en question – l'atteinte des cibles de performance.

Pour la **mesure 4** :

Le TO 4.2.1 (industries agroalimentaires) accompagne 30 opérations pour 3 501 736,36 euros de FEADER, ou un taux de programmation de 47%.
Un total de 2 355 945 euros de FEADER a été versé à 28 projets, soit un taux de réalisation de 32%. Dans la version 13 du programme, 3,6 millions d'euros supplémentaires ont été attribuée à ce TO. L'objectif était de permettre la mise en œuvre de projets de transformation et de commercialisation pendant la période de transition pour enrichir le marché local de produits locaux. Cependant, en parallèle, le plan relance de l'État est venu en concurrence avec ce TO, et les projets initialement prévus dans la révision de la maquette financière V14 ont été finalement programmés sur les crédits relance de l'État. Le service en charge de l'instruction de ce TO a indiqué qu'une enveloppe de 2 340 523 euros est suffisante pour instruire les dossiers en stock. Une diminution du TO 4.2.1 est à prévoir dans la future maquette du programme (version 15), attendue pour l'année 2023. Le taux de réalisation du TO paraît donc faible, mais les objectifs à 2025 seront atteints de fait, parce que réadaptés aux réalités du programme.

- Priorité 4 – Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Au 31/12/2022, le montant payé sur cette priorité s'élève à 9 529 055 euros (dont 7 934 188 euros de FEADER ou 64,5% de la maquette socle + relance).
Elle bénéficie, depuis 2021 et 2022, de 4,9 millions de FEADER en plus depuis (v13 et v14).

La priorité 4 regroupe trois domaines prioritaires, qui impactent le PDRG de manière transversale et indifférenciée.

Le **DP 4A** contribue à restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.
Le **DP 4B** vise à améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides.
Le **DP 4C** prévient l'érosion des sols et améliore la gestion des sols.

Par ailleurs, les mesures et les TO suivants contribuent aux DP4.

Pour la **mesure 4** :

Le TO 4.4.1 (investissements agricoles non productifs) subventionne 32 projets, pour 345 415,33 euros de FEADER (soit 94% de taux de programmation).
20 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 207 568 euros de FEADER, pour un taux de réalisation de 56%.
Etant un TO très sollicité par les agriculteurs, l'atteinte des cibles à 2025 est indubitable, d'autant plus que le traitement des demandes de paiement et de solde tend à s'accélérer à l'approche de la clôture.

La **mesure 10** contribue uniquement à la priorité 4.
622 projets ont été programmés et payés à hauteur de 1 211 788 euros de FEADER socle, pour un taux de réalisation de 50%.
Sur l'enveloppe relance, les paiements s'élèvent à 193 924 euros (9% de taux de réalisation), pour le TO 10.1.2 uniquement.
Cette performance, apparemment moyenne, s'explique par le caractère pluriannuel des projets subventionnés. Et, l'enveloppe s'est vue abondée, dans la version 14 du PDRG, de 704 706 euros de FEADER supplémentaires sur le socle, pour répondre à la hausse constante des besoins sur la thématique. Il s'agit de financer les nouvelles actions pluriannuelles (2021-2024).

Le TO 10.1.1 (MAE valorisation) et le TO 10.1.3 (MAE biodiversité végétale), gérés par les Services de l'État, n'ont pas pu accompagner de nouveaux projets depuis 2021, en raison du manque de disponibilité budgétaire. En effet, la totalité des enveloppes attribuées à ces TO a été programmée, dans le cadre des campagnes quinquennales pour les mesures agroenvironnementales.
Le TO 10.1.2 (MAE sols) subventionne 482 projets, pour 385 559,56 euros de FEADER socle et un taux de réalisation de 21%.

La **mesure 11** aussi ne contribue qu'à la priorité 4.
Elle subventionne 361 projets, pour 1 484 707 euros de FEADER (79% de taux programmation).
1 091 665 euros de FEADER ont été versés aux bénéficiaires.
Avec la version 14 du PDRG, cette mesure est diminuée de 671 925 euros de FEADER socle. Ce mouvement s'explique par les besoins sur la mesure 10, en augmentation, tandis que les crédits restant sur la M11 suffisent à financer les projets programmés et en cours de mise en œuvre.
La performance de cette mesure indique que les objectifs seront vraisemblablement atteints pour 2025.

Le TO 11.1.1 (conversion bio) et le TO 11.1.2 (maintien bio), sont gérés les Services de l'État (DEAFF). Bien que ces TO n'ont pas subventionné de nouveaux projets en 2022, leur taux de réalisation a augmenté.

La **mesure 13** ne contribue qu'à la priorité 4, à l'instar des deux mesures précédentes, et ne se déploie qu'à travers un TO. Il est abondé de 84 861 euros de FEADER avec la version 14 du programme, car le nombre d'agriculteurs mobilisant le TO 1321 augmente en corrélation avec les déclarations PAC et la mobilisation des MAEC.

Le TO 13.2.1 (ICHN), dont la gestion est aussi sous la responsabilité des Services de l'État, subventionne 1 331 projets. Ces derniers ont reçu des paiements à hauteur de 5 357 577 euros de FEADER.
Ce TO est le plus sollicité du programme dans la mesure où il permet d'absorber les surcoûts générés par les conditions naturelles en Guyane.
Au vu des besoins territoriaux et de la hausse constante des déclarations de surfaces ainsi que des projets soutenus sur les mesures surfaciques (conséquences des campagnes de communication et

d'animation, subventionnées sur ce TO), les objectifs de performance seront vraisemblablement atteints, d'ici à 2025.

L'AG n'est pas en mesure de fournir des données opérationnelles et financières précises, fiables et cohérentes pour les mesures 10, 11 et 13. Le suivi étant réalisé par la DEAAF, selon des besoins et spécificités propres à ses services instructeurs, les informations transmises ne correspondent pas ou peu à ce que nécessite ce rapport.

Pour la **mesure 16** :

Le TO 16.5.1 (animation environnementale) soutient 2 projets, portés par des établissements publics, pour 218 462 euros de FEADER et un taux de programmation de 101%.
Les appels à projets étant clôturés sur la mesure 16, cette enveloppe se voit diminuée du montant de 101 672 euros pour abonder le TO 10.1.2, ce qui justifie la légère surprogrammation.
Une opération a reçu au moins un paiement, à hauteur de 135 757,96 euros de FEADER. Le taux de réalisation du TO est donc de 63%.

- Priorité 5 – Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Au 31/12/2022**,** le montant programmé sur cette priorité s'élève à 1 660 357 euros de FEADER, soit 41% de la maquette, pour 8 projets subventionnés. Le montant total payé s'élève à 781 425 euros (dont 644 286 euros de FEADER, ou 26% de taux de réalisation).
Ces derniers bénéficient de paiements à hauteur de 644 286 euros de FEADER (30% de taux de réalisation).
La priorité 5 regroupe deux domaines prioritaires :

Le **DP 5C** permet de faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie.
DP 5E promeut la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

Pour la **mesure 6** :

Le TO 6.4.1 (exploitation biomasse et bois énergie), sur le DP 5C, subventionne 3 projets pour 1 450 953 euros de FEADER, soit un taux de programmation de 65%.
Deux opérations ont bénéficié d'au moins un paiement, à hauteur 550 000 euros de FEADER (taux de réalisation de 25%).
L'atteinte des objectifs de performance de ce TO est fortement limitée par le caractère embryonnaire de la structuration de la filière biomasse sur le territoire.
Un bond de performance peut, toutefois, être attendu en fin de programmation : les opérations d'exploitation de biomasse et de bois énergie sont liées aux projets soutenus sur le TO 8.6.1, dont la mise en œuvre est optimale. La modernisation des exploitations forestières implique, effectivement, l'amélioration de l'accès à la ressource bois énergie, qui alimente la filière biomasse sur le territoire.

Pour la **mesure 8** :

Le TO 8.2.1 (agroforesterie), sur le DP 5E, soutient 3 opérations pour 11 070,11 euros de FEADER (et un taux de programmation de 28%). Une seule d'entre elles a fait l'objet d'au moins un paiement,

à hauteur de 5 452 euros (FEADER).
Le faible de taux de réalisation de ce TO s'explique surtout par le manque de connaissances en matière de gestion de projets européens des bénéficiaires. Ces derniers tendent, de plus, à émarger sur d'autres mesures du PDRG, ce qui ralentit d'autant plus leurs remontées de dépenses sur cette thématique.

Pour la **mesure 16** :

Le TO 16.6.1 (animation biomasse et bois énergie) subventionne 2 projets pour 198 333,33 euros de FEADER et un taux de programmation de 91%.
Aucun paiement n'a été réalisé sur ce TO : les deux opérations en cours de mise en œuvre ont été approuvées à la suite d'un appel à projet sur deux ans, datant de 2020, dont la signature de la convention a été effectuée en décembre 2021. Les premières remontées de dépenses devraient être traitées courant 2023.

- Priorité 6 – Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Au 31/12/2022, le montant payé sur cette priorité s'élève à 31 435 904 euros (dont 26 244 960 euros de FEADER socle), pour un taux de réalisation de 55%.
Cette priorité ne contient qu'un seul domaine prioritaire.

Le **DP 6B** fait la promotion du développement local dans les zones rurales.

Il concerne les TO suivants.

Au sein de la **mesure 7**, seul le TO 7.1.2 ne contribue pas au DP 6B. En dehors de celui-ci, 58 projets (56 projets socle et 2 projets relance) sont accompagnés pour 33 418 338,20 euros de FEADER ; ce qui représente 98% de taux de programmation (socle et relance FEADER). 20 764 195 euros (FEADER socle) ont été versés aux bénéficiaires, amenant le taux de réalisation à 61%.
Il est à noter que, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'AG, 957 689,78 euros ont été désengagés juridiquement sur l'ensemble des des TO 7.2, en 2022.

Le TO 7.1.1 (plans et schémas de développement) accompagne 6 projets, pour un montant FEADER de 308 205,26 euros et un taux de programmation de 51%.
Ils ont tous reçu au moins un paiement à hauteur de 242 160,37 euros (FEADER), ou 40% de taux de réalisation.

Le TO 7.2.1 (eau potable) subventionne 15 opérations, pour 8 116 297,75 euros de FEADER, et 93% de taux de programmation.
Toutes les opérations ont bénéficié d'au moins un paiement, à hauteur de 5 667 934,02 euros (FEADER), soit un taux de réalisation de 65%.
Le taux de réalisation de ce TO connaît une progression lente dans la mesure où les bénéficiaires sont des petites collectivités, limitées par un manque d'ingénierie en interne et impactées par la nécessaire saisonnalité des travaux qu'elles mettent en œuvre dans le cadre de ces projets.

Le TO 7.2.2 (assainissement) accompagne 6 opérations, pour 5 038 441,45 euros de FEADER, et un taux de programmation de 101%.
Elles ont toutes fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 4 722 294,74 euros (FEADER) pour un taux de réalisation de 94%.

Ce TO se caractérise par les mêmes spécificités que le TO 7.2.1.

Le TO 7.2.3 (voiries rurales) accompagne 8 opérations pour un montant FEADER de 10 981 875,83 euros, et un taux de programmation de 133%.
L'ensemble de ces projets a fait l'objet d'au moins un paiement, pour 6 635 420,20 euros FEADER ou 80% de taux de réalisation.
Les bénéficiaires étant de petites collectivités et, depuis 2020, les Service de l'État, le rythme de remontée des dépenses est considérablement ralenti par les délais administratifs qui leurs sont propres. L'atteinte des objectifs de performance à 2025 n'est cependant pas remise en cause.

Le TO 7.2.4 (électrification) prend en charge 19 projets, pour 4 013 952,76 euros de FEADER, et un taux de programmation de 80%.
Toutes les opérations ont été au moins partiellement payées, pour 3 094 921,43 euros de FEADER et un taux de réalisation de 62%.
En 2022 spécifiquement, 9 projets ont reçu un paiement pour un montant FEADER de 1 444 609,18 euros. Cela permet au taux de réalisation d'augmenter de +13%. L'atteinte des objectifs de performance à 2025 n'est donc pas remise en cause, d'autant plus que la CCOG est l'un des bénéficiaires les plus dynamiques – avec 14 projets portés avec l'appui d'EDF.

Le TO 7.2.5 (gestion des déchets) n'accompagne qu'un seul projet, pour 31 500 euros de FEADER (7% de taux de programmation). Ce projet est soldé.
La faible performance de ce TO s'explique par la ligne de partage avec le PO FEDER Guyane, sur cette thématique. La plupart des projets répondant à la problématique de la gestion des déchets sur le territoire sont effectivement soutenus au titre du FEDER, dans la mesure où il subventionne les EPCI alors que le FEADER ne s'adresse qu'aux communes sur ce sujet. Or, ces dernières ont transféré la compétence déchets à leur établissement de coopération intercommunale.

Le TO 7.2.6 (social et médico-social) subventionne 3 projets, pour 4 928 065 euros de FEADER (socle + relance). Ce qui représente un taux de programmation de 80%.
Sur l'enveloppe socle, le projet subventionné a reçu un paiement partiel de 369 933,93 euros de FEADER – amenant le taux de réalisation du TO à 47%. Aucun paiement n'a encore été effectué sur l'enveloppe relance.
L'AG et ses partenaires ont décidé d'élargir la liste des bénéficiaires éligibles à la CTG, afin de garantir la consommation des crédits et de répondre aux problématiques territoriales en matière d'accès aux soins en zone rurale. Deux projets de maison de santé (à Apatou et à Papaïchton) ont été programmés en février 2022 sur l'enveloppe relance, les premiers paiements pour ces projets sont attendus pour l'année 2023. L'atteinte des objectifs de performance à 2025 n'est pas remise en cause.

La **mesure 19** contribue uniquement au DP 6B. Avec 204 projets programmés, sur l'enveloppe socle uniquement, pour 9 406 471,88 euros de FEADER, et un taux de programmation de 69% (socle + relance). 5 480 765 euros de FEADER ont été versés aux bénéficiaires, pour 40% de taux de réalisation.

Le TO 19.1.1 (préparation LEADER) prend en charge 5 projets, pour 201 489,87 euros de FEADER et un taux de programmation de 79% (FEADER socle).
Tous les projets ont reçu un paiement à hauteur de 251 318 euros de FEADER socle, pour un taux de réalisation de 99%.
Ce TO dispose d'une enveloppe FEADER relance supplémentaire de 251 480 euros, pour le soutien à la définition des stratégies locales des GAL, en prévision de la programmation 2023-2027. Les

premiers paiements seront effectués courant 2023, après la validation de ces stratégies.

Le TO 19.2.1 (opérations LEADER) subventionne 178 projets, pour un montant FEADER de 6 770 644,28 euros (86% de taux de programmation, sur le socle).
113 d'entre eux ont reçu au moins un paiement, pour 3 344 201 euros de FEADER, et un taux de réalisation de 43%. Malgré une augmentation – de +17% – du taux de réalisation entre 2021 et 2022, la performance de ce TO reste moyenne. Cela peut s'expliquer par le transfert de 300 000 euros de FEADER en provenance du TO 19.3.1, peu sollicité par les porteurs de projets. Mais, la montée progressive en compétences (ingénierie interne) des GAL annonce une atteinte des cibles de performance et une consommation totale des enveloppement disponibles (socle et relance).

Le TO 19.3.1 (coopération LEADER) subventionne une seule opération de coopération administrative, portée par une commune rurale, pour une enveloppe FEADER de 7 765 euros.
Cette opération a fait l'objet d'un paiement de 6 780 euros de FEADER..
Malgré l'accompagnement de l'AG, quatre GAL sur cinq ne parviennent pas à soutenir et implémenter des opérations de coopération LEADER, du fait de l'absence d'ingénierie interne principalement.

Le TO 19.4.1 (animation et fonctionnement LEADER) accompagne 20 projets, pour 2 426 572,12 euros de FEADER et un taux de programmation de 103% (socle).
14 projets ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 1 835 057 euros de FEADER, pour un taux de réalisation de 78%.
Ce TO bénéficie d'une enveloppe relance de 620 441 euros, qui n'a pas encore été sollicitée par les porteurs.

Certaines mesures du PDRG sont transversales et participent à plusieurs domaines prioritaires. Leurs TO sont décrits dans les priorités correspondantes mais, à titre indicatif :

La **mesure 4** accompagne 393 opérations, dont 20 opérations sur l'enveloppe relance, pour un montant FEADER de 45 568 740 euros (1 670 620,06 euros de relance) et un taux de programmation de 84%.
Le montant total de FEADER versé aux bénéficiaires, 26 604 180 euros, atteint 49% de l'enveloppe disponible. Bien que son taux de réalisation reste moyen, cette mesure est l'une des plus performantes du programme. Certains de ces TO ont été ré-abondés plusieurs fois afin de répondre aux sollicitations des porteurs, et garantir l'adaptation du PDRG aux besoins du territoire.

La **mesure 6** subventionne 95 projets, pour 4 633 682,18 euros de FEADER, pour un taux de programmation de 77%.
2 880 980 euros de FEADER ont été versés aux bénéficiaires, pour un taux de réalisation de 48%.
Bien que ses niveaux de performance ne soient pas particulièrement alarmants, cette mesure souffre à la fois d'une maîtrise lacunaire de la mise en œuvre de projets européens, du manque de structuration de la filière bois-énergie et de la durée des parcours DJA (5 ans).
Cependant, la prise en charge de l'accueil et de l'accompagnement des agriculteurs souhaitant bénéficier de la DJA, par la Chambre d'Agriculture de Guyane, ainsi que de la pré-instruction de leur dossier afin de garantir une plus grande proximité et une meilleure diffusion des informations auprès des agriculteurs, donne des résultats encourageants quant à l'atteinte des objectifs de performances à 2025.

La **mesure 8** permet la mise en œuvre de 1_ projets, subventionnés à hauteur de 4 850 891 euros de

FEADER, dont 1 079 194 euros sur l'enveloppe relance. Le taux de programmation est donc de 83%. Les bénéficiaires ont reçu 3 782 282 euros de FEADER (324 424 euros de relance), pour un taux de réalisation de 65%**.**
Ainsi, malgré le nombre faible d'opérations accompagnées, la mesure 8 fait preuve d'une performance intéressante ; ce qui annonce la future structuration de la filière agroforestière sur le territoire.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

n/a

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) nº 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☑ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) ATLSBS

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	**Objectif**
☑	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
☐	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
☐	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
☐	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
☑	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
☐	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
☐	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
☑	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
☑	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
☐	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui ☐ Non ☑

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui ☐ Non ☑

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui ☐ Non ☑

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

n/a

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation interfonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation a varié en fonction des aléas et besoins de la mise en oeuvre. Les modifications induites proviennent principalement d'une volonté de l'AG de déployer une approche transversale, afin d'optimiser les moyens (humains et financiers) dédiés, en fonction du rythme de la programmation.
Pour le PDRG, en 2022, cela s'est traduit par une évaluation d'impact et de mise en oeuvre sur les quatres mesures principales (qui représentent environ 70% de la maquette totale), au titre des priorités 2, 3, 4, 5 et 6 :

- la mesure 1, transfert de connaissances et actions d'information (article 14)
- la mesure 4, investissements physiques (article 17)
- la mesure 6, développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)
- la mesure 7, services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (article 20).

Par ailleurs, courant 2023, l'AG a lancé une évaluation de la mise en oeuvre de la mesure 19 (Leader) par l'Autorité de Gestion. Le rapport final sera rendu à la fin du premier semestre, et informera l'implémentation du Leader Guyane sur la programmation 2023-2027.

La réalisation de ces évaluations répond donc aux objectifs fixés par le plan d'évaluation interfonds, et validé en comité de suivi : analyser l'impact et la mise en oeuvre de l'ensemble du programme, de manière transversale et optimisée.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

En 2022, une évaluation hybride a été menée sur le PDRG : sa mise en oeuvre, ainsi que ses impacts sur le territoire et auprès des bénéficiaires ont fait l'objet d'études et d'enquêtes objectives.
Il s'est agi de révéler les limites et contraintes territoriales afin de proposer des pistes pour l'amélioration et l'optimisation de l'implémentation du PDRG, à la fois en prévision de la clôture de cette programmation et en anticipation du lancement du PSN 2023-2027. Les évaluateurs mandatés ont donc collecté les données, quantitatives et qualitatives, sur la réalisation des projets subventionnés au titre du FEADER directement auprès des acteurs concernés (bénéficiaires et partenaires de l'AG).
La méthodologie de cette évaluation s'est fondée sur quatre principes :

- Focaliser l'évaluation sur les quatre mesures majeures, avec une analyse contextuelle de leur performance ;
- Expliciter les contraintes, limites et éventuels éceuils de réalisation du PDRG afin d'anticiper au mieux sur l'optimisation de la mise en œuvre de la prochaine programmation ;
- Collecter les données à la fois quantitatives et qualitatives auprès des acteurs (bénéficiaires directs et

partenaires) directement ;
- Restituer et faciliter l'appropriation des conclusions de l'évaluation en prévision de la programmation 2023-2027.

Cela s'est traduit par une collecte et analyse documentaire, dans un premier temps. Les partenaires dans la mise en oeuvre stratégique et opérationnelle du programmes (DEAFF, ONF, etc.) ainsi que les différents services du Pôle Affaires Européennes se sont ensuite entretenus avec les évaluateurs, dans le but de faire part de leur expérience du PDRG. Puis, plusieurs bénéficiaires, en fonction des mesures concernées, ont été interrogés - lors d'entretiens libres ou d'enquêtes.
L'ensemble des données récoltées ont fait l'objet d'analyses et de consolidations - en marge de la collecte et de l'analyse des données chiffrées reportées dans le RAMO 2021 notamment.

Les questions évaluatives sont les suivantes :

Pour la mesure 1 - Transfert de connaissances

- Analyser l'organisation opérationnelle et administratives des organismes de formation éligible pour mesurer la pérennité des projets déployés sur cette thématique
- Déterminier la nature des impacts des formations effectivement déployées sur le territoire
- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires directs et indirects pour dégager l'impact réel des formations soutenues
- Mesurer la performance de la mesure au regard des stratégies régionales, nationales et communautaires.

Pour la mesure 4 - Investissements physiques

- Déterminer la nature des impacts du soutien PDRG au développement productif et administratif des entreprises/exploitations des secteurs agricole, forestier, agroalimentaire et de transformation du bois
- Mesurer la qualité et évaluer la perception de l'accompagnement proposé via des enquêtes de satisfaction
- Mesurer la performance de la mesure et des programmes rattachés (POSEI, défiscalisation, etc.) au regard des stratégies régionales, nationales et communautaires.

Pour la mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises

- Déterminer la nature des impacts du soutien PDRG au développement productif et administratif des exploitation, à travers les DJA/DPA notamment
- Révéler les éventuels écueils en matière de structuration des filières, de formation des bénéficiaires, de mutualisation des intervention, etc.
- Mesurer la performance de la mesure et du POSEI au regard des stratégies régionales, nationales et communautaires.

Pour la mesure 7 - Services de base

- Identifier les freins de mise en oeuvre pour mieux orienter la stratégie du PSN régional
- Révéler les éventuelles difficultés et proposer les solutions idoines par le biais d'enquêtes exhausitives
- Mesurer la performance de la mesure au regard des stratégies régionales, nationales et

communautaires.

Cette évaluation a donc permis d'expliquer les résultats obtenus et les différents niveaux d'atteinte des objectifs, à mi-2022. Elle a également identifié les adaptations nécessaires à la stratégie de communication et d'animation territoriale, dans le but d'améliorer l'accompagnement des porteurs et bénéficaires. Enfin, l'évaluation a révélé et objectivé la performance, indéniable, du PDRG 2014-2022.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation. Deux ETP sont normalement dédiés au suivi et à l'évaluation de tous les programmes européens gérés par la CTG, bien que le deuxième poste ne soit pourvu que depuis janvier 2023.
L'AG a ponctuellement recours à un appui externe, dans le cadre de commandes publiques pour la mobilisation d'une aide à la mise en oeuvre, dans le but de réaliser des évaluations nécessitant une expertise précise et pour garantir l'objectivité des résultats. C'est le cas pour les évaluations d'impact et de mise en oeuvre menées courant 2022, ainsi que pour l'évalution de la mesure 19 actuellement en cours.

Quant aux outils de suivi du PDR identifiés dans le plan d'évaluation, l'Observatoire des programmes de développement rural (ODR) a progressivement mis certaines données liée à l'implémentation du FEADER, au niveau national, à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane. L'ODR s'appuie effectivement sur les données reportées par les services de l'Etat ou l'ASP directement, et ne dispose pas toujours d'informations suffisantes pour la région Guyane. Les extractions OSIRIS à sa disposition ne sont, par exemple, pas toujours complètes parce que, localement, les instructeurs ne saisissent pas systématiquement l'ensemble des données nécessaires au suivi-performance. Par exemple, les tableaux de l'ODR indiquent des réalisations financières et physiques sur la mesure 10 (DP5E) sur toute la durée de la programmation, alors que l'annexe financière des différents RAMO ne reporte des paiements qu'en 2015 (à la suite d'une correction financière : report de 70 168€ de M10-P4 vers M10-5E).
Ainsi, pour la complétude de la section 11 des RAMO, les services de l'AG retraitent individuellement les informations sur la mise en oeuvre des mesures, afin de garantir qu'elles correspondent bien à la réalité du Programme - sur la base des données qu'ils ont eux-mêmes consolidées grâce au système de suivi mis en place par l'AG et ses partenaires.

C'est la raison pour laquelle des outils de suivi ont été mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS. Il s'agit des tableaux de suivi des indicateurs par type d'opérations, en fonction de leur domaine prioritaire, mis en place suite à l'évaluation de mise en œuvre du PDRG en 2017.
Ils sont complétés directement par les agents instructeurs concernés au PAE et à la DEAAF. Des sessions d'informations ont été menées auprès des agents à cette époque pour permettre leur rapide prise en main. Ces entrevues ont également permis de tester leur opérabilité et d'y apporter des améliorations au fil de l'eau.
Ces outils sont opérationnels depuis 2019 mais force est de constater que leur appropriation n'est pas complète auprès de tous les services, notamment en raison d'un manque de formation continue en lien avec le manque d'effectifs et d'un turn-over important des agents instructeurs. Cela nécessite une réappropriation systématique des outils et des procédures.

Ainsi, le recueil des données de réalisation et de performance, propres au suivi du programme, reste chronophage et perfectible ; il a souffert, jusqu'au transfert des mesures concernées à la CTG, du manque de transparence des procédures déployées par les services instructeurs à la DEAAF. Le service suivi-évaluation a entrepris, début 2019, un travail de rédaction de « fiches procédures » dédiées au recueil des indicateurs à destination des instructeurs et des pilotes pour garantir une traçabilité et continuité des données :

- fiches informatives sur les principes et l'organisation du suivi-évaluation,
- fiches explicatives sur le recueil et la fiabilisation des indicateurs,
- liste et coordonnées des personnes ressources aides à l'évaluation,
- rétroplanning sur l'élaboration et la validation locale du RAMO,

Ces outils ne résistent pas au turn-over, à la complexité de la tâche, ou encore aux enjeux propres aux différents services instructeurs. L'AG a, chaque année, beaucoup de mal à obtenir les données de réalisation liées aux mesures gérées par la DEAAF. Quand elles lui sont transmises, après plusieurs relances et au bout de délais trop longs pour une véritable validation, ces données manquent souvent de cohérence par rapport aux années précédentes, aux données financières de l'ASP ou vis-à-vis de la réalité territoriale.

Courant 2023, une réponse sera apportée à cette problématique avec, d'une part, la récupération de l'ensemble des informations de mise en oeuvre liées aux mesures gérées par la DEAAF et transférées à la Collectivité Territoriale de Guyane.
Les services de l'AG travaillent effectivement à collecter et mettre en cohérence ces données historiques de réalisation afin de garantir leur fiabilité et d'adapter l'implémentation du PDRG sur le reste de la programmation. Ces premiers travaux révèlent d'ores et déjà de nombreuses lacunes en matière de suivi, de traçabilité et de transparence des données, qui auront des conséquences négatives sur l'implémentation du programme à l'approche de la clôture de la période 2014-2022.

D'autre part, une plateforme évolutive et collaborative - fondée sur PowerBI - sera mise en service dans le but d'exploiter et de valoriser l'ensemble des informations quantitatives, à partir des différentes sources de données, en fonction des besoins des services de l'AG. Ainsi, les tableaux de bord et de suivi, propres à chaque services et répondant à leurs besoins spécifiques, alimenteront cette plateforme qui dégagera et éclaircira les informations les plus importantes par mesures et priorités - telles que les niveaux de programmation/paiement ou encore les échéances de contrôle ou de clôture des projets.
Ce nouvel outil rendra donc plus lisible la performance du programme et des projets soutenus, et consolidera automatiquement l'agglomération de l'essentiel des indicateurs de suivi du programme. Avec sa mise en service, l'AG prévoit une période transitoire de rattrapage afin que soient également exploitables, à travers cet outil, l'ensemble des données quantitatives de la programmation 2014-2022. La consolidation et la valorisation des données de réalisation sera donc valable pour l'ensemble du PDRG, de manière rétroactive.
Comme elle sera mise en service à la fin de la période de programmation 2014-2022, cette plateforme fera également le lien avec EUROPAC, le nouveau portail dédié aux démarches dématérialisées au titre du FEADER 2023-2027, ainsi qu'avec DATAPLAN - l'outil national de suivi des données de performance financière et opérationnelle.
Pour rappel, sur la période 2023-2027, les dossiers de demande d'aides au titre du FEADER seront intégralement dématérialisés. EUROPAC permettra le dépôt des dossiers, leur suivi ainsi que les échanges entre les porteurs de projets et les services instructeurs. Le Service Systèmes d'Information Européens du Pôle Affaires Européennes travaille, depuis 2022, à sa mise en service - en lien avec huit autres AG partenaires - afin d'optimiser le lancement de la déclinaison régionale du PSN.
DATAPLAN est, quant à lui, l'outil de recensement des données régionales de performance afin que l'Autorité de Gestion nationale puisse collecter et agréger l'ensemble des indicateurs du PSN. Dans sa

version la plus récente, cette plateforme unique doit permettre une collaboration technique entre le MASA, l'AG et l'ASP, avec :

- la remontée des besoins en matière de modification du PSN, ainsi que la validation de ses nouvelles versions,
- la standardisation et la traçabilité des saisies des données financières et de performance,
- le contrôle de cohérence à plusieurs niveaux (réglementaire, stratégique, comptable, etc.),
- l'administration, la visualisation et l'export de référentiels (maquettes, indicateurs de performance, etc.).

La Collectivité Territoriale de Guyane a donc à la fois anticipé sur la mise en oeuvre de son PSN régional, sur les adaptations nécessaires à son système de suivi-performance notamment, et travaillé à lever les limites du reporting des données quantitatives de la programmation 2014-2022.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	Collectivité Territoriale de Guyane
Auteur(s)	Hugues Juricic Yanis Theau
Intitulé	Évaluations sur la mise en œuvre et les impacts du PDRG, comprenant des enquêtes auprès des bénéficiaires ainsi que des propositions d'amélioration pour l'implémentation du PDRG 2023-2027
Résumé	L'évaluation porte sur les mesures 1, 4, 6 et 7, qui impactent les domaines prioritaires 2, 3, 4, 5 et 6. Elle s'intéresse également à la cohérence et la complémentarité des autres mesures contribuant directement ou plus indirectement à ces quatre domaines prioritaires. Elle mesure l'efficacité du programme, et émet des recommandations ainsi que des pistes d'amélioration en prévision de la déclinaison régionale du PSN 2023-2027. Ainsi, l'AG doit contribuer à l'amélioration de la structuration des filières clés en encourageant le maillage des acteurs - de la formation/animation à l'installation et l'exploitation. Elle doit aussi combler les lacunes en matière d'ingénierie et de mise en oeuvre de projets européens, aussi bien par un meilleur accompagnement des démarches collectives que par une optimisation du traitement des demandes. Les synergies entre les acteurs doivent, de plus, être encouragées - qu'elles soient stratégiques ou opérationelles.
URL	https://www.europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2022/12/PDRG-2014-2022_Evaluations-M1-4-6-et-7-Rapport-final.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veuillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

Priorité 1 - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base

Les points positifs :

- Une mobilisation du dispositif de formation agricole et des organisations professionnelles agricoles pour mettre en œuvre des actions dans le domaine de la formation-information (111) que de la formation-accompagnement (121 et 122) sur l'ensemble du territoire
- Gros besoin d'accompagnement des petits agriculteurs dans leur parcours de professionnalisation ou des jeunes agriculteurs dans leur parcours d'installation : offre importante de formation-accompagnement sur l'ensemble du territoire

Les facteurs de perfectionnement :

- Fragilité et dépendance de l'organisation professionnelle d'un financement exceptionnel d'Etat / précarité des postes de technicien / fort turnover
- Manque de références techniques et d'innovation (expérimentation-démonstration) dû à l'absence d'institut technique pour accompagner l'innovation et l'investissement
- Déficit d'accompagnement technique des jeunes agriculteurs (TO 611) ou des agriculteurs qui investissent (TO 411) dans la mise en œuvre de leur projet, sauf exception quand l'organisation de producteur à laquelle ils adhèrent a pu recruter un technicien.
- Maillage du territoire qui semble imparfait pour répondre aux différents niveaux de besoin de formation–accompagnement (administratif, technique, ingénierie projet), besoins individuels et besoins collectifs, dans les différentes activités de filière animale et de la filière végétale, à destination de la petite agriculture et de l'agriculture plus organisée et professionnelle.

Pistes d'amélioration :

- Dans l'organisation d'une offre de formation-accompagnement technique articulant le triptyque de recherche-développement-formation, aux différents niveaux de besoin : installation des exploitations / professionnalisation des petites exploitations / modernisation des exploitations
- Dans la possibilité d'organiser et animer la mutualisation et la capitalisation les expériences pour améliorer les pratiques de chacun
- Dans la recherche d'un maillage efficace des opérateurs (formateurs-animateurs-conseillers techniques) dans les différents territoires et différentes filières agricoles
- Dans le suivi et accompagnement des bénéficiaires (jeunes, petits agriculteurs, administrateurs d'OP, agriculteurs installés en perfectionnement) dans leur parcours de formation-professionnalisation pouvant mobiliser plusieurs opérations sur plusieurs années.

Priorité 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter leur restructuration et leur modernisation

Pour la modernisation :

Les points positifs :

- Un taux de satisfaction globale très satisfaisant tant dans l'enquête en ligne que lors des visites d'exploitations (76%)
- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Des délais de traitement en amélioration sur la période
- De bons indicateurs financiers

Les facteurs de perfectionnement :

- Des délais administratifs qui restent longs
- Des paiements à accélérer
- Des exploitations difficiles à atteindre parmi les 6135 exploitations sur le territoire (831 déposent une déclaration de surface)
- Une répartition territoriale des bénéficiaires sur les grandes zones agricoles guyanaises mais qui oublie les zones moins dynamiques
- Un manque d'ingénierie financière permettant d'amorcer les projets (autofinancement)
- La présence d'un dispositif parallèle de la défiscalisation

Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement des démarches collectives
- Dans l'accompagnement administratif et technique des bénéficiaires, pour le montage des dossiers puis dans la mise en œuvre des projets
- Dans l'innovation des pratiques agricoles, par une mobilisation du triptyque Formation-Recherche-Développement au niveau des filières
- Dans le développement l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures « investissements » pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées
- Dans l'ingénierie financière pour préfinancer les travaux
- Dans les ajustements techniques à opérer (taux, plafonds, accès des femmes aux aides, etc.)

Pour la petite agriculture :

Les points positifs :

- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Une bonne articulation avec la mesure investissement (411) pour 8 dossiers sur 13
- Une forte mobilisation des organismes de formation agricole et des organisations professionnelles agricoles sur la thématique de la professionnalisation de la petite agriculture

Les facteurs de perfectionnement :

- Une mesure qui a mis du temps à démarrer
- Une mesure qui nécessite un accompagnement territorial fort – quel acteur le plus approprié
- Un couplage à la mesure formation-accompagnement indispensable, à développer et surtout à rendre plus efficace quant à l'aboutissement des parcours de professionnalisation avec obtention d'une DPA
- La cible de 60 opérations encore loin d'être atteinte
- Une cible financière encore loin d'être atteinte
- Des délais administratifs qui restent longs
- Une répartition territoriale des bénéficiaires sur les grandes zones agricoles guyanaises mais qui oublie les zones moins dynamiques

Pistes d'amélioration :

- Dans le suivi et l'accompagnement des petits agriculteurs dans leur parcours de professionnalisation (formalisation), en prenant en compte que le parcours peut être long, très divers et avec de multiples freins et difficultés à résoudre
- Dans l'accompagnement administratif et technique des bénéficiaires tout au long du plan d'entreprise (appels à projet dédiées?)
- Dans une possible mutualisation des équipements pour les petits agriculteurs
- Dans le développement de l'information, la communication et l'accompagnement pour faire émerger des dossiers dans des zones «oubliées» du dispositif et en particulier dans les zones isolées
- Dans l'augmentation du montant de la dotation pour un réel effet levier
- Dans la simplification administrative du dispositif, notamment vis-à-vis de la régularisation sociale et fiscale

Priorité 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur de l'agriculture

Pour la création d'exploitations - DJA :

Les points positifs :

- Un taux de satisfaction globale très satisfaisant tant dans l'enquête en ligne que lors des visites d'exploitations (61%)
- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Des délais de traitement en amélioration sur la période
- Une cible financière bien orientée
- Un dispositif qui contribue de manière efficace à l'entrée d'exploitants suffisamment qualifiés, au renouvellement des générations et à l'augmentation de la SAU sur le territoire guyanais

Les facteurs de perfectionnement :

- La cible de 100 opérations reste encore à atteindre
- Des délais administratifs qui restent longs
- Une répartition territoriale des bénéficiaires sur les grandes zones agricoles guyanaises mais qui

oublie les zones moins dynamiques

Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement administratif et technique des bénéficiaires tout au long du process d'installation, et pas seulement avant l'installation
- Dans la gestion des parcours d'installation en offrant des opportunités de démarrer par exemple dans le cadre d'espaces test
- Dans l'utilisation de l'alternance (contrat pro expérimental) pour offrir à quelques jeunes avec un projet d'installation d'avoir un travail rémunéré tout en se formant avec les professionnels.
- Dans le processus d'accès au foncier
- Dans l'application d'un plafond d'investissement différencié en fonction des filières
- Dans le développement de l'information, la communication et l'accompagnement pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » du dispositif et en particulier dans les zones isolées

Priorité 2C+ - Améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts

Les points positifs :

- Réalisation du plan de gestion durable de la forêt
- Réalisation de dessertes pour permettre l'exploitation
- Développement de la production électrique avec du bois-énergie – contribution du PDRG pour aider la filière à répondre à la demande

Les facteurs de perfectionnement :

- La contribution du PDRG au développement de l'exploitation forestière n'a pas été à la hauteur de ce qui était prévu, principalement du fait du manque d'investissement au niveau des sociétés d'exploitation forestière
- Fragilité de l'exploitation
- L'enjeu du développement de l'exploitation forestière doit être mis en relation avec le développement de l'aval et d'une meilleure valorisation du bois d'œuvre, ainsi que d'une plus grande capacité à résister aux aléas climatiques
- Question sur la potentialité de la forêt à fournir la biomasse qui serait nécessaire pour produire plus d'électricité, en prenant en considération la question du coût de l'enlèvement et d'acheminement de cette ressource

Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement du développement d'une filière d'exploitation forestière
- Dans le repérage des petits agriculteurs avant de pouvoir les accompagner
- Dans l'accompagnement de développement de la filière aval
- Dans la capacité de la filière à constituer des réserves stratégiques de bois d'œuvre pour « gommer » les périodes sans exploitation
- Dans l'exploitation et valorisation (biomasse) de la défriche agricole notamment dans le cadre de l'installation

- Dans le développement d'une filière de production de bois énergie : ex. valorisation des différentes sources potentielles de biomasse, sylviculture dans les espaces ouverts pas utilisés par l'agriculture

Priorité 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire

Les points positifs :

- Un taux de satisfaction globale très satisfaisant tant dans l'enquête en ligne que lors des visites d'exploitations
- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Des délais de traitement en amélioration sur la période
- La cible de 30 opérations en voie d'être atteinte
- Un marché très porteur

Les facteurs de perfectionnement :

- Des délais administratifs qui restent longs
- Un manque d'ingénierie financière permettant d'amorcer les projets (autofinancement)
- Une complémentarité avec le plan de relance (Etat) qui impacte le taux de réalisation du TO (FEADER) en fin de programmation
- Une complémentarité avec LEADER à clarifier

Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement des filières pour le développement de la transformation : formation des opérateurs, accompagnement technique dans la mise en place des process
- Dans la clarification des lignes de partage, notamment LEADER
- Dans le développement l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures « investissements » pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées
- Dans l'ingénierie financière pour préfinancer les travaux
- Dans les ajustements techniques à opérer (taux, plafonds, accès des femmes aux aides, etc.)

Priorité 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les points positifs :

- Taux de réalisation « au maximum » pour les différents travaux 721 à 724

Les facteurs de perfectionnement :

- Les travaux VRD sont à appréhender globalement, l'urgence étant traitée en priorité, dans la mesure du possible.
- 1er frein : capacité d'autofinancement pour les investissements
- 2ème frein : capacité technico-administrative à gérer
- 3ème frein : éloignement et accès à coûts, offre prestataires

- 4ème frein : délais qui s'allongent à surcoûts
- 5ème frein : capacité financière pour préfinancer les subventions

- Décote de 25% entre programmé et réalisé et beaucoup de dossiers ne sont pas encore soldés
- Problématique des voiries et dessertes agricoles (TO 431)
- Question de la gestion des déchets qui n'est pas prioritaires dans les communes isolées

Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement technico-administratif – mutualisation de l'expérience
- Dans l'information sur les possibilités d'aide
- Une incitation à la planification et anticipation des besoins notamment pour les voiries et les déchets
- Dans un pilotage budgétaire permettant de prendre en compte
- Les dérapages budgétaires en optimisant la programmation en anticipant la décote dans la réalisation
- Les aléas qui génèrent de nouveaux besoins dans l'urgence
- Dans une incitation à l'innovation permettant de diminuer les coûts d'entretien et des économies d'énergie
- Dans les outils d'ingénierie financière

Les pistes de progrès pour la prochaine programmation :

1. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme	R 1.1 Anticiper le transfert de gestion des mesures non surfaciques des services de l'Etat vers les services de la CTG. R 1.2 Simplifier les circuits de gestion R 1.3 Améliorer le système de suivi, d'animation et d'évaluation du FEADER R 1.4 Adopter un plan de communication fléché sur la mobilisation des dispositifs d'aide relevant du FEADER R 1.5 Faire aboutir des outils d'ingénierie financière au profit du développement agricole et rural
2. En ce qui concerne l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base	R 2.1 Mobiliser le triptyque Formation-Recherche-Développement pour inventer l'agriculture durable de Guyane R 2.2 Développer l'apprentissage collectif dans les filières R 2.3 Favoriser un maillage efficace des opérateurs du développement des compétences agricoles, alimentaires et forestières R 2.4 Coordonner et suivre les parcours de formation-accompagnement
3. En ce qui concerne la modernisation de	R 3.1 Opérer des ajustements des dispositifs d'aide

l'agriculture et de la filière alimentaire	R 3.2 Développer l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures « investissements » pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées
4. En ce qui concerne la création d'exploitations	R 4.1 Développer l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures 611 et 631 pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées R 4.2 Développer un parcours d'installation sur le territoire
5. En ce qui concerne la professionnalisation de la petite agriculture	R 5.1 Adapter le dispositif de la Dotation à la Petite Agriculture R 5.2 Suivre et accompagner les parcours individualisés de professionnalisation
6. En ce qui concerne la gestion durable de la forêt et sa valorisation	R 6.1 Améliorer la mobilisation du bois énergie, notamment pour ce qui concerne la mobilisation du bois de défriche agricole R 6.2 Contribuer à diversifier les acteurs des filières bois d'œuvre et bois énergie
7. En ce qui concerne le développement des territoires ruraux	R 7.1 Prioriser la rénovation et l'entretien des voiries rurales et agricoles R 7.2 Favoriser la coopération entre les services techniques des collectivités rurales

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	22/09/2022
Intitulé de l'activité de communication/évènement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Comité de suivi Interfonds - Groupe technique FEADER
Organisateur général de l'activité/évènement	AG - Services du Pôle Affaires Européennes
Moyens/format	Présentation orale avec support projeté

d'information utilisés	
Type de public cible	Techniciens Partenaires
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	15
URL	https://ctguyane-my.sharepoint.com/:p:/g/personal/soria_horn_ctguyane_fr/EciXn5Z4JIdDshQ75WW8kHEBHK4LJ2HXptbwut-NOJFaBQ?e=15Fpd3

Date / Période	28/07/2022
Intitulé de l'activité de communication/évènement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Présentation de la synthèse du rapport final d'évaluations
Organisateur général de l'activité/évènement	AG - Services du Pôle Affaires Européennes
Moyens/format d'information utilisés	Présentation orale avec support projeté
Type de public cible	Techniciens
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	10

URL	https://ctguyane-my.sharepoint.com/:p:/g/personal/soria_horn_ctguyane_fr/EcvuSIvYOhZElqIIyLw5RmgB72rF8B1BhpkoDHfuRu26Tg?e=8WBllk

Date / Période	28/07/2022
Intitulé de l'activité de communication/évènement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Publication de la synthèse et du rapport final d'évaluation sur le site internet de l'Autorité de Gestionnim
Organisateur général de l'activité/évènement	AG - Service Animation Communication du Pôle Affaires Européennes
Moyens/format d'information utilisés	Site internet de l'AG
Type de public cible	Grand public
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://www.europe-guyane.fr/suivi-de-programme/evaluation/

Date / Période	29/11/2022
Intitulé de l'activité de communication/évènement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Réunion d'examen annuel du Programme de Développement Rural de la Guyane
Organisateur général de l'activité/évènem	AG - Services du Pôle Affaires Européennes

ent	
Moyens/format d'information utilisés	Présentation orale avec support projeté
Type de public cible	Rapporteur CE, partenaires locaux, techniciens
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	15
URL	https://ctguyane-my.sharepoint.com/:p:/g/personal/soria_horn_ctguyane_fr/EdrqwNd0vF5Eu_8FTWJhglcBLOzpf83GToV08sdvQ8qW2Q?e=ruXOGr

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Une mise en œuvre limitée par de nombreux changements

L'Autorité de Gestion et ses partenaires souffrent d'un tuax de rotation du personnel particulièrement élevé. Ce turnover quasi-constant limite la continuité de la mise en oeuvre du PDRG. En 2022, pour le service instructeur de la CTG uniquement, quatre départs ont été comptabilisés sur les sept agents en poste.
Ce turnonver a des effets négatifs, tels que le ralentissement du traitement administratif et comptable des dossiers.

Les profils de compétences nécessaires à l'instruction optimale des opérationsFEADER sont rares, tandis que peu de formations spécifiques sont disponibles sur le territoire.
Les agents doivent obligatoirement acquérir une expertise fine, dans des délais contraints, à la fois en matière de fonds européens et particulièrement concernant le FEADER et les aides agricoles.
La bonne mise en œuvre du programme repose néanmoins sur la complémentarité des services (au sein même du PAE ou à la CTG) et partenaires (Services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, MSA, etc.).
L'ensemble des acteurs du développement rural guyanais disposent, effectivement, d'une connaissance précise des projets et des stratégies à mettre en oeuvre ; ce qui permet de limiter les délais induits par la rotation du personnel.
Par ailleurs, l'AG bénéficie de l'appui technique de ses partenaires nationaux (ASP, ANCT, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, services métiers).

Il n'en reste pas moins que, afin de pérenniser les procédures et de faciliter les prises de postes, le Pôle Affaires Européennes a mis en place :

- des journées d'immersion et de découverte, réservées aux futurs agents du PAE (des Services Qualité/Contrôles et Systèmes d'Information Européens de la Direction Gestion, notamment)
- une journée de sensibilisation, pour les nouveaux arrivants, sur les rôle, missions, droits et devoirs d'un agent territorial
- un parcours de formations dématérialisées, sur les fondamentaux (fonctionnement des fonds européens, instruction des demandes de subvention, systèmes d'information)
- un plan de formations généralistes (sur les aides d'Etat et la commande publique notamment) et métier.

Par ailleurs, l'année 2022 a permis à l'AG d'anticiper au maximum le transfert d'une partie des missions de la DEAAF. Les effectifs des services responsables de la mise en oeuvre du FEADER au sein du PAE ont d'ores et déjà été renforcés - avec l'ouverture de postes supplémentaires (pilote et contrôleur/juriste). Le Service Instruction FEADER connaîtra, de plus, le doublement de son équipe : il a été convenu, au niveau national, que l'AG Guyane bénéficie de trois ETP supplémentaires dans le cadre de ce transfert (cf. décret).

Enfin, la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont eu un impact considérable sur les coûts et délais de livraison. Cela s'est traduit par de nombreuse demandes d'avenants financiers et temporels - qui ont, pour la plupart, été acceptées dans la limites des fonds disponibles et des délais de fin de gestion.

Les efforts constants des services de l'AG et de ses partenaires, aussi bien sur la mise en oeuvre administrative financière que sur le maintien des procédures, ont permis d'accélérer siginificativement

l'instruction et les paiements des opérations FEADER.

Des incohérences dans le suivi et le report des corrections comptables

L'AG rencontre toujours des difficultés quant à la restitution des données de réalisation et de paiement à la Commission Européenne, dans le cadre des RAMO.

Les annexes financières annuelles, construites sur la base de données ASP et auxquelles doivent correspondre les montants payés par mesure et domaine prioritaire, ne sont pas en cohérence avec le suivi comptable de l'AG, lui-même également fondé sur des données ASP (extractions OSIRIS).

En effet, les déclarations de dépenses trimestrielles, transmises par l'ASP à la CE, ne correspondent pas systématiquement à la réalité de l'exercice comptable concerné : certaines mesures font l'objet d'ordres de reversement - dus à des défaillances de la part de bénéficiaires ou à des corrections comptables réalisées *a posteriori* - qui ne semblent pas être reportés dans les déclarations de dépenses trimestrielles adéquates.
Les extractions OSIRIS D02 ou D07 - dossiers payés ne prennent effectivement pas en compte ces ordres de reversement. Pour cela, l'AG s'est déjà rapprochée de l'ASP Antilles-Guyane afin d'avoir plus de visibilité sur les lignes où des montants auraient été recouvrés, des éléments de réponse ont été apportés mais ils restent insuffisants.
Selon le siège de l'ASP, les données de réalisation financière, reportées annuellement dans le RAMO, sont déconnectées de ses déclarations annuelles de dépenses (DDA) - basées sur des exercices financiers couvrant la période du 16 octobre de l'année N - 1 au 15 octobre de l'année N.
L'ASP affirme, de plus, que les montants déclarés à la CE sont nets (et consolidés avec les données issues du suivi comptable et d'ISIS/OSIRIS), tandis que les montants reportés dans les RAMO sont bruts - et non consolidés.
L'AG tient à signaler que les RAMO et les données financières sont, d'une part, consolidées par les services de l'AG et, d'autre part, fondées sur l'annexe financière (systèmes) extraite directement de SFC - *AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003*.
Or, selon la compréhension des services, cette annexe financière provient elle-même des données transmises par l'ASP à la CE directement. Il y a donc bien correspondance totale entre les données financières de la CE (les données du RAMO) et les données de l'ASP ; puisque cette dernière les transmet à la première.

Pour résoudre ces décalages, qui persistent malgré les efforts de l'AG en matière d'animation partenariale et d'échanges d'informations, les services du Pôle Affaires Européennes adaptent leur méthode de collecte, de fiabilisation et de restitution des données de réalisation.
Depuis 2017 déjà, les services de l'AG ont déployé un dispositif de suivi croisé, sur la base de sources multiples systématiquement confrontées et mises à jour, afin de fiabiliser au maximum les informations de mise en oeuvre administrative et financière. Les tableaux de bord des services pilote, instructeur et gestionnaire (suivi Leader par GAL, suivi maquette par mesure, suivi programmation/paiement, suivi confinancement, etc.) sont le fondement d'un monitoring transversal du PDRG. Fréquemment comparés les uns aux autres, ces tableaux constituent également la base de travail de réunions internes et partenariales dont le but est d'optimiser et d'adapter la stratégie d'implémentation du programme à tous les niveaux :

- réunions de préparation des comités de programmation, pendant lesquelles les services sécurisent les plans de financement des projets à programmer (vérification des taux appliqués en fonction des TO, contrôle de l'éligibilité des dépenses prévisionnelles, mise en adéquation avec les maquettes et enveloppes restantes).
- réunions de suivi des différentes versions de la maquette du PDRG, en présence des cofinanceurs.
- réunions de suivi de l'atteinte du seuil annuel de dégagement d'office, organisées mensuellement en présence de la DEAAF et de l'ASP, pour un suivi exhaustif et proactif des paiements, en fonction de

la programmation et des taux de réalisation opérationnelle/financière des projets subventionnés, ainsi que des contrôles en cours.

- réunions de suivi programmation/réalisation spécifique au Leader, en lien avec les GAL.
- réunions ponctuelles, pour la remontées des données quantitatives liées aux RAMO ou encore pour encadrer le transfert de missions de la DEAAF à la CTG, par exemple.

Fin 2022, l'AG a externalisé l'élaboration et la mise en oeuvre du volet régional du Plan Stratégique National (PSN). Un cabinet spécialisé l'accompagne donc dans ses démarche de concertation avec les acteurs locaux ainsi que dans la préparation et la rédaction de documents de mise en oeuvre. Cette assistance comprend également l'élaboration d'un outil de suivi-évaluation destiné au pilotage et à l'instruction interne, à l'approche de la clôture de la programmation 2014-2022 et en prévision du lancement 2023-2027.
Une fois les besoins et les difficultés de l'AG clairement et objectivement identifiés, cet outil doit permettre d'assurer la visualisation de données complexes, issues de sources multiples, dans une perspective de partage, de compréhension et d'appropriation par des acteurs différents. Les données quantitatives opérationnelles, financières, administratives seront collectées et agglomérées (après consolidation par les services idoines, sur la base du système déjà en place) par l'outil, pour en faciliter la lecture et le reporting. Courant 2023, notamment à la suite du transfert de la gestion de certaines mesures de la DEAAF à la CTG, cet outil pourrait également permettre une reprise de l'ensemble des données de réalisation, à partir de 2014.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) [1], indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR[2]	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)[3]
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	154 146 962,00	11,49	6,96

[1] Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

[2] Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

[3] Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La déclinaison du RRN en Guyane s'est traduite par la mise en place d'un réseau d'acteurs qui participent au développement durable des territoires ruraux guyanais. Il s'agit d'un dispositif, le Réseau Rural Guyane (RRG), permettant de créer un terrain propice aux échanges durables entre les acteurs du monde rural.
Ce réseau était animé, jusqu'à 2021, par un ETP, coordinateur du RRG et référent régional du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ainsi que du Partenariat Européen pour l'Innovation Agricole (PAI AGRI). Ses missions sont les suivantes :

- Faciliter le dialogue entre acteurs et valoriser les bonnes pratiques locales
- Stimuler et faciliter l'émergence de projets adaptés aux besoin du territoire
- Assurer l'articulation et la mise en réseau des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations
- Assurer les relations avec le RRN, les autres réseaux nationaux ainsi que les partenaires français et européens
- Appuyer les Groupes d'Action Locale du LEADER

Le Réseau Rural Guyane est ainsi piloté par une Cellule d'Animation, portée par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). La Cellule Animation du RRG s'assure que l'ensemble des acteurs du développement rural et agricole apportent leurs contributions et/ou participent aux diffférentes actions déployées.
Ainsi, un large pannel de partenaires interviennent dans sa mise en oeuvre : acteurs publics, chambres consulaires, enseignants et formateurs, chercheurs et experts, organisations professionnelles, acteurs socio-économiques, associations, etc.

Le RRG est fondé sur trois instances complémentaires :

- La CTG est l'instance décisionnelle
- Le Comité du Réseau est l'instance consultative. Il est composé de structures déployées dans le même champ d'activité
- Le Séminaire de Réseau, qui rassemble l'ensemble des acteurs du Réseau et du monde rural.

Cette structuration permet de garantir un appui exhaustif à la réalisation d'études et de projets ruraux/agricoles, de participer aux frais liés à la mise en réseau des acteurs, d'accompagner le suivi et l'évaluation de projets et de participer aux actions sectorielles d'information et de communication.
Ainsi, le RRG favorise activement la circulation et la diffusion des informations utiles au développement de projets sur les territoires ruraux. Il vient également en appui aux initiatives locales et contribue à l'accompagnement des porteurs de projets, aussi bien dans le cadre des Groupes d'Action Locale que pour l'implémentation d'innovations répondant directement aux besoins de la Guyane
En tant que tel, le RRG est actif depuis 2018 et s'adapte aux évolutions territoriales, en matière de structuration et d'outils d'accompagnement ou de financement.

La déclinaison du RRN en Guyane s'est traduite par la mise en place d'un réseau d'acteurs qui participent au

développement durable des territoires ruraux guyanais. Il s'agit d'un dispositif, le Réseau Rural Guyane (RRG), permettant de créer un terrain propice aux échanges durables entre les acteurs du monde rural.
Ce réseau est animé *via* un ETP, coordinateur du RRG et référent régional du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ainsi que du Partenariat Européen pour l'Innovation Agricole (PAI AGRI). Ses missions sont les suivantes :

- Faciliter le dialogue entre acteurs et valoriser les bonnes pratiques locales
- Stimuler et faciliter l'émergence de projets adaptés aux besoin du territoire
- Assurer l'articulation et la mise en réseau des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations
- Assurer les relations avec le RRN, les autres réseaux nationaux ainsi que les partenaires français et européens
- Appuyer les Groupes d'Action Locale du LEADER

Le Réseau Rural Guyane est ainsi piloté par une Cellule d'Animation, portée par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). La Cellule Animation du RRG s'assure que l'ensemble des acteurs du développement rural et agricole apportent leurs contributions et/ou participent aux diffférentes actions déployées.
Ainsi, un large pannel de partenaires interviennent dans sa mise en oeuvre : acteurs publics, chambres consulaires, enseignants et formateurs, chercheurs et experts, organisations professionnelles, acteurs socio-économiques, associations, etc.

Le RRG est fondé sur trois instances complémentaires :

- La CTG est l'instance décisionnelle
- Le Comité du Réseau est l'instance consultative. Il est composé de structures déployées dans le même champ d'activité
- Le Séminaire de Réseau, qui rassemble l'ensemble des acteurs du Réseau et du monde rural.

Cette structuration permet de garantir un appui exhaustif à la réalisation d'études et de projets ruraux/agricoles, de participer aux frais liés à la mise en réseau des acteurs, d'accompagner le suivi et l'évaluation de projets et de participer aux actions sectorielles d'information et de communication.
Ainsi, le RRG favorise activement la circulation et la diffusion des informations utiles au développement de projets sur les territoires ruraux. Il vient également en appui aux initiatives locales et contribue à l'accompagnement des porteurs de projets, aussi bien dans le cadre des Groupes d'Action Locale que pour l'implémentation d'innovations répondant directement aux besoins de la Guyane
En tant que tel, le RRG est actif depuis 2018 et s'adapte aux évolutions territoriales, en matière de structuration et d'outils d'accompagnement ou de financement.

4.a2) Mesures prises et état d’avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d’action

Pour rappel, l'animation du RRG a connu un ralentissement considérable - dû à la fois à la crise sanitaire et au départ de son animatrice courant 2021. Bien que l'intérim ait été assurée par la cheffe de service Equiements Territoriaux et Développement Local (de la Direction Aménagement de Collectivité territoriale de Guyane), cette dernière a également quitté son poste en août 2022. Le nouvel animateur de réseau a été

recruté en octobre 2022.

Malgré ces mouvements au sein du service, les actions initiées en 2021 ont continué :

- Mise en service de la Plateforme Aides-Territoires pour les aides alimentaires, agroalimentaires et agricoles en Guyane - à partir d'avril 2021

Il s'agit d'offrir un guichet unique pour les aides territoriales existantes tout en contribuant à l'égalité entre les territoires. Les porteurs d'aides de Guyane et Aides-territoires rassemblent et structurent ces informations dans le but de faire gagner du temps aux porteurs de projets locaux et à leurs accompagnateurs dans la recherche d'aides pour leurs projets. Ainsi, en quelques clics, les bénéficiaires peuvent réaliser une veille territorialisée et thématique des aides financières disponibles et paramétrer des alertes personnalisées pour bénéficier d'une veille automatisée sur les nouveaux dispositifs disponibles.
Cette plateforme est désormais fonctionnelle et est alimentée par les acteurs et financeurs du développement territorial (Agence départementale d'information sur le logement, Cerema, AFD, Ministères, Banque des Territoires, etc.). Fin 2022, le Réseau Rural de Guyane prévoyait de former les utilisateurs de la plateforme et de déployer une stratégie de communication adaptée.

- Accompagnement du développement du tourisme durable en Guyane

Des concertation entre les Groupements d'Action Locales Guyanais et le Comité du Tourisme de Guyane sur la caractérisation du tourisme durable ont lieu depuis 2019.
Elles ont permis d'identifier des besoins qui ont, eux-mêmes, abouti à l'expression d'objectifs à atteindre pour une structation pérenne de la filière. La feuille de route établie vise désormais à définir une grille de critères de durabilité fondés sur les spécificités locales ainsi qu'à établir une stratégie de communication auprès des opérateurs et des porteurs de projets sur les principaux gestes pour un tourisme durable, notamment à travers la publication d'un livret.

- Organisation des Rencontres Economie et Biodiversité de Guyane

En lien avec l'équipe Ingénierie de projets économie et biodiversité de l'Office français de la biodiversité, le Réseau Rural de Guyane a co-organisé les premières Rencontres Économie et Biodiversité de Guyane dès fin 2022, à travers des ateliers de concertation ainsi que des réunions de travail hebdomadaires. Elles visent à regrouper les acteurs du territoire autour des thèmes de l'écotourisme et de l'alimentation durable.
Cet événement a pour principaux objectifs de sensibiliser les acteurs au potentiel intrinsèque de la biodiversité, de mettre en lien les porteurs de projets entre eux et avec les organismes d'accompagnement (techniques, administratifs, financeurs, etc.) en définissant des objectifs et outils de travail communs ainsi que d'impulser une dynamique sur quelques chantiers prioritaires en faisant émerger les besoins en matière de soutien des porteurs de projets, d'accompagnement et de mise en réseau.
Les acteurs économiques, entrepreneurs, institutions, collectivités, élus locaux, structures associatives, établissements d'enseignement et de formation, porteurs de projets, et étudiants sont invités à se mobiliser pour échanger sur leurs pratiques et leurs attentes.
Cette première édition des Rencontres Économie et Biodiversité de Guyane a proposé des conférences, ateliers et tables rondes animés par des experts. Ces temps d'échanges ont permis de poser les bases d'une valorisation économique durable de la biodiversité en Guyane.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) nº 808/2014 de la Commission]

Stratégie globale

Une stratégie globale de communication intitulée « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire » qui concerne l'ensemble des programmes européens (PDRG FEADER, PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) a été mise en place afin de respecter les exigences réglementaires en matière de publicité et de diffusion d'informations sur l'intervention communautaire en Guyane.
Il s'agit à la fois de créer/maintenir un niveau satisfaisant de transparence sur l'usage de deniers publics, mais aussi de révéler la présence de l'Union Européenne sur le territoire - y compris dans les zones les plus éloignées. L'emphase est ainsi faite sur la proximité et la territorialisation, par le biais de moyens adaptés au public et au message à faire passer ; le but étant de :

- Diffuser des informations générales sur l'Europe
- Faire connaître l'UE et son impact sur le territoire
- Détecter et faire émerger des projets éligibles
- Informer et accompagner les porteurs jusqu'au dépôt de leur projet *(sans montage de dossiers)*
- Sensibiliser et accompagner les bénéficiaires en matière d'obligations de publicité
- Informer et sensibiliser sur les acteurs pouvant accompagner les porteurs dans la réalisation de leur projet

Cette démystification des fonds européens s'adresse donc au grand public (notamment les scolaires), aux porteurs de projets et bénéficiaires ainsi qu'aux partenaires/acteurs de développement territorial.

Par ailleurs, et comme chaque année, le Service Animation et Communication (SAC) du Pôle Affaires Européennes s'assure de :

- Valoriser les projets dont les objectifs sont multiples, dans une optique de capitalisation (en faire des exemples de réussite et démontrer l'impact durable et transversal de l'attribution des fonds sur le territoire)
- Communiquer sur les appels à projets, qu'ils soient lancés par l'AG ou par ses partenaires
- Réaliser des campagnes d'affichage à grande échelle, sur tous le territoire (panneaux publicitaires, affichage sur les transports en commun, etc.)
- Développer la proximité en rapprochant systématiquement la CTG et son Pôle Affaires Européennes des territoires, bénéficiaires et porteurs.

En termes de publications, depuis 2021 s'est traduite par une réappropriation - par le SAC - des réseaux sociaux du Pôle Affaires Européennes. Les informations sur les fonds européens, la mise en oeuvre des programmes et l'UE se sont donc avérées à la fois plus régulières et plus adaptées aux usages numériques actuels. De véritables campagnes web sont ainsi déployées, en fonction de l'actualité locale et communautaire. En 2022, le mois de mai, particulièrement, a vu le nombre de posts sur Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn se multiplier afin d'engager et d'impliquer le grand public sur des sujets européens.
Plus largement, le SAC dynamise sa stratégie de communication depuis 2022, avec une refonte complète de son identité graphique et visuelle. Cela passe par la modernisation de sa mascotte, mais aussi par la reconstruction du site internet www.europe-guyane.fr :

- nouvelle ergonomie, à la fois plus accessible et interactive,

- planning des appels à projets et à candidatures plus lisible et systématique,
- modules supplémentaires (enquêtes, agenda, newsletter, export de données, etc.),
- cartographies.

Stratégie spécifique

Pour le FEADER et le PDRG, le SAC privilégie les actions délocalisées et territorialisées. L' AG tient effectivement à se rendre au plus près des bénéficiaires et porteurs de projets, dans les communes rurales et/ou isolées, avec l'organisation régulière de sessions d'information orientées sur le FEADER et le Leader. L'ouverture, en 2022, de l'antenne du Pôle Affaires Européennes à Saint-Laurent-du-Maroni a permis d'asseoir davantage la présence de l'AG sur le territoire, y compris en dehors du Littoral dotn l'accessibilité favorise naturellement des actions de communication plus nombreuses. Grâce à cette antenne, le SAC a noué - par le biais d'un animateur sur place - des contacts resserrés avec les acteurs du développement rural de l'Ouest de la Guyane : Adie Guyane, antennes de la Chambre des métiers et de l'agriculture, Sous-Préfecture, collectivités, Pôle Emploi, etc.
L'animateur de Saint-Laurent-du-Maroni s'est également fait le relais de l'AG auprès des porteurs de projet et des bénéficiaires directement, contribuant à préciser l'accompagement apporté au public situé en zone éloignée.

Par ailleurs, le SAC - appuyés par les différents services et partenaires - s'est assuré de communiquer sur les points suivants en 2022 :

- Le volet régional du PSN, avec l'organisation de sessions d'informations ainsi que la publication d'un livret de présentation
- Annonces et appels à projets des partenaires du PDRG
- Ouvertures de postes au PAE ou au sein des services partenaires, avec publication des appels à candidatures et campagne dédiée sur les réseaux sociaux
- Communications sur les différents comités techniques, stratégiques ou européens

Les Moyens Dédiés A La Communication (Humains /Techniques/ Financiers)

Le service communication compte quatre agents et un responsable, depuis janvier 2022. Ces ETP sont financés, en interfonds, sur une enveloppe Assistance Technique.
Ces chargés de mission (communication et/ou animation) sont par ailleurs appuyés par des prestataires externes, pour la mise en ligne, gestion et la maintenance des site internet et pages de réseaux sociaux ainsi que pour la réalisation de vidéos de présentation/valorisation.

Exemples de publications

Exemples de publications (Leader)

Respect de l'obligation de publicité

DEVELOPPEMENT RURAL AGRICOLE FORESTIER

FEADER 2023-2027

85 millions euros

Agriculture
Forêt-Bois
Equipements publics
Leader

La programmation 2014-2020 a été exceptionnellement prolongée de deux ans en raison de la crise sanitaire et de la durée des négociations européennes. C'est pourquoi la nouvelle programmation commence en 2023.

La France, en tant qu'autorité de gestion du FEADER a mis en place un Plan Stratégique National (PSN). Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est chargé de ce pilotage. La collectivité Territoriale de Guyane est l'autorité de gestion régionale responsable des dispositions locales.

L'enveloppe financière de 85 millions d'euros est allouée au développement rural, agricole et forestier de la Guyane pour la période 2023-2027. Dans le cadre du PSN, 18 interventions ont été retenues par la Guyane pour financer des mesures en matière d'investissement, d'installation et développement des entreprises, de coopération et d'échange de connaissances et d'information.

4,9M€
Echanges de connaissances et d'information

- Accès à la formation, au conseil, actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations

58M€
Investissements

- Investissements productifs "on farm"
- Investissements productifs liés aux jeunes agriculteurs
- Investissements agricoles non productifs
- Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier
- Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales
- Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle

2,9M€
installation et développement des entreprises

- Aides à l'installation en agriculture (DJA)
- Solde DJA RDR 3
- Aide à la création d'entreprise en milieu rural
- Nouvel installé en agriculture

14,9M€
Coopération

- Partenariat européen d'innovation
- Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles
- Coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes qualité
- Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture
- LEADER
- Autres projets de coopération répondant aux objectifs PAC

New!

euro-pac

Quelles sont les avantages ?

- C'est un outil qui ouvre une nouvelle ère de gestion totalement dématérialisée depuis la demande d'aide jusqu'à la demande de paiement, en éliminant la ressaisie des informations, ce qui permet à l'instructeur d'être davantage à l'accompagnement des porteurs de projets pour toutes les étapes du cycle de vie d'un dossier.
- Euro-pac permet le transfert de pièces via un système de dépôt et messagerie intégrée en ayant toujours un contact privilégié au besoin avec l'instructeur du dossier.

La programmation 2023-2027 est 100% dématérialisée

Euro-pac remplace Osiris !

Ce progiciel vous permet de faire un dépôt dématérialisé des demandes d'aides FEADER via le site www.europe-guyane.fr

Pour en savoir plus :
Collectivité Territoriale de Guyane
Pôle Affaires Européennes
Carrefour de Suzini
4179 route de Suzini
97 300 Cayenne
0594 27 59 50

EuropeEnGuyane
www.europe-guyane.fr

Livret de présentation PSN

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) Nº 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			4,56	47,01	9,70
		2014-2021			3,85	39,69	
		2014-2020			3,40	35,05	
		2014-2019			2,41	24,85	
		2014-2018			1,13	11,65	
		2014-2017			0,40	4,12	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022					98,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			1 488,00	135,52	1 098,00
		2014-2021			787,00	71,68	
		2014-2020			787,00	71,68	
		2014-2019			251,00	22,86	
		2014-2018			251,00	22,86	
		2014-2017			251,00	22,86	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	1,49	24,79	1,52	25,29	6,01
		2014-2021	1,32	21,96	1,39	23,13	
		2014-2020	1,05	17,47	1,12	18,64	
		2014-2019	0,92	15,31			
		2014-2018	0,73	12,15	0,73	12,15	
		2014-2017	0,20	3,33	0,20	3,33	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	32 211 467,44	85,07	18 295 429,56	48,32	37 863 480,81
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 710 579,46	73,97	3 946 744,78	43,51	9 071 728,24
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			624 807,13	49,97	1 250 470,59
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2022			1 488,00	135,52	1 098,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 089 944,30	113,06	667 281,24	69,22	964 067,06
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2022			2 926,00	10 837,04	27,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	16 928 537,08	89,76	8 640 342,52	45,81	18 860 011,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			13 458 942,76	45,67	29 468 767,19
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			8 640 342,52	45,81	18 860 011,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			89,00	29,67	300,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	200 000,00	32,69	233 240,00	38,13	611 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			233 240,00	38,13	611 764,71
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			4,00	6,67	60,00

M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 209 406,60	90,65	3 743 821,02	54,66	6 849 588,62
M21	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 073 000,00	71,23	1 064 000,00	70,64	1 506 321,18
M21	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022					335,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2022	0,72	43,13	0,72	43,13	1,67
		2014-2021	0,70	41,93	0,70	41,93	
		2014-2020	0,70	41,93	0,70	41,93	
		2014-2019	0,55	32,95	0,55	32,95	
		2014-2018	0,53	31,75	0,53	31,75	
		2014-2017	0,45	26,96	0,45	26,96	
		2014-2016	0,12	7,19	0,12	7,19	
		2014-2015	0,12	7,19			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	18 331 670,63	80,82	11 011 388,36	48,55	22 681 756,30
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	14 776 284,13	80,00	8 502 299,11	46,03	18 470 588,24
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			8 502 299,11	46,03	18 470 588,24
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 555 386,50	84,43	2 509 089,25	59,58	4 211 168,06
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			2 509 089,25	59,58	4 211 168,06
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			2 509 089,25	59,58	4 211 168,06
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			43,00	43,00	100,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)	2014-2022			21 292 001,70	106,94	19 910 852,94
		2014-2021			17 670 457,29	88,75	
		2014-2020			12 888 991,30	64,73	
		2014-2019			8 496 224,24	42,67	
		2014-2018			7 246 851,32	36,40	
		2014-2017			4 205 224,73	21,12	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	28 758 965,29	84,38	19 768 233,54	58,00	34 081 441,17
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 721 874,36	91,17	11 528 736,69	59,31	19 437 216,47
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			11 528 736,69	59,31	19 437 216,47
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 282 929,65	77,79	3 589 052,03	52,85	6 791 283,53
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			6,00	60,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 937 150,15	74,28	4 407 611,69	66,31	6 647 058,82
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			4 407 611,69	66,31	6 647 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	817 011,13	67,75	242 833,13	20,14	1 205 882,35

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2022	0,08	13,69	0,03	5,13	0,58
		2014-2021	0,05	8,56			
		2014-2020	0,05	8,56			
		2014-2019	0,05	8,56	0,05	8,56	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)	2014-2022			10,00	50,00	20,00
		2014-2021			8,00	40,00	
		2014-2020			4,00	20,00	
		2014-2019			4,00	20,00	
		2014-2018			2,00	10,00	
		2014-2017			1,00	5,00	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 994 126,76	44,27	2 792 163,09	30,95	9 021 473,71
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	57 761,99	38,58	20 462,55	13,67	149 709,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			2,00	5,71	35,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 936 364,77	44,37	2 771 700,54	31,24	8 871 764,71
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			3 695 600,72	31,24	11 829 019,61
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			10,00	33,33	30,00

Priorité P4							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022			22,65	72,68	31,16
		2014-2021			15,03	48,23	
		2014-2020			14,39	46,18	
		2014-2019			9,07	29,10	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022			22,65	72,68	31,16
		2014-2021			15,03	48,23	
		2014-2020			14,39	46,18	
		2014-2019			9,07	29,10	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2022			15,24	104,41	14,60
		2014-2021			12,29	84,20	
		2014-2020			7,42	50,84	
		2014-2019			7,41	50,77	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 891 865,72	75,36	9 643 816,28	66,73	14 452 637,83
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	427 319,49	91,38	244 989,81	52,39	467 643,52
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			272 210,90	52,39	519 603,91
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			4,00	17,39	23,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 852 398,80	38,01	1 635 649,70	33,56	4 873 572,88

M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			725,15	15,96	4 544,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 979 694,15	89,65	1 277 625,08	57,86	2 208 300,89
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			40,85	1,68	2 437,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			707,34	68,28	1 036,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 359 225,82	95,66	6 325 836,44	95,16	6 647 722,89
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022					7 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	273 227,46	106,98	159 715,25	62,54	255 397,65

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2022	894 000,00	31,62	894 000,00	31,62	2 827 450,99
		2014-2021	894 000,00	31,62	862 745,07	30,51	
		2014-2020	862 745,07	30,51	862 745,07	30,51	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	988 504,05	34,02	670 500,00	23,07	2 905 882,36
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	670 500,00	25,67	670 500,00	25,67	2 611 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			894 000,00	31,62	2 827 450,99
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			2,00	50,00	4,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			2,00	50,00	4,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	318 004,05	108,12			294 117,65

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2022			0,02	288,46	0,01
		2014-2021			0,01	144,23	
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	8 740,20	5,77	28 374,60	18,72	151 569,28
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			21 960,00	100,00	21 960,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			21 960,00	90,00	24 400,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022					1,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	8 740,20	18,57	6 414,60	13,63	47 058,82
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			6 414,60	13,63	47 058,82
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			5,00	1,27	393,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022					82 550,46
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022					173,00

Domaine prioritaire 6B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2022			34,00	97,14	35,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2022			98,19	110,66	88,73
		2014-2021			98,19	110,66	
		2014-2020			98,19	110,66	
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016					
		2014-2015					
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2022			98,19	110,66	88,73
		2014-2021			98,19	110,66	
		2014-2020			98,19	110,66	
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016			98,19	110,66	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	30 410 037,86	47,20	29 898 526,42	46,41	64 424 010,10
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	21 373 764,26	44,11	23 441 613,18	48,38	48 454 997,92
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			6,00	50,00	12,00
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2022			83 000,00	73,42	113 055,00

M07.8							
M07.2	O3 - Nombre d’actions/opérations soutenues	2014-2022			34,00	40,96	83,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 036 273,60	56,59	6 456 913,24	40,43	15 969 012,18
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2022			83 000,00	110,67	75 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2022			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			295 667,76	53,61	551 480,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			3 994 379,45	33,91	11 779 444,12
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			7 976,00	3,15	252 941,18
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			2 158 890,03	63,78	3 385 146,88

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
FEADER PDRG_RAMO 2022 - Résumé citoyen	Résumé à l'intention des citoyens	15-09-2023		Ares(2023)6372585	4111187427	FEADER PDRG_RAMO 2022 - Résumé citoyen	20-09-2023	n0020pi2
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003	Annexe financière (systèmes)	14-09-2023		Ares(2023)6372585	3328011885	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP003_fr.pdf	20-09-2023	n0020pi2